

# Le Tambour

## Cadenet



Bulletin d'informations municipales

Décembre 2017 N°8



### NUMÉRO SPÉCIAL BILAN MI-MANDAT

page 2	<b>Billet du maire</b>
page 3	<b>Composition du conseil municipal</b>
page 4	<b>Évolution des finances</b>
page 8	<b>Ressources humaines</b>
page 10	<b>Urbanisme et environnement</b>
page 15	<b>Travaux et équipements</b>
page 18	<b>Police municipale</b>
page 22	<b>Voirie</b>
page 25	<b>Enfance et jeunesse</b>

page 28	<b>Actions sociales et CCAS</b>
page 34	<b>Vie économique</b>
page 35	<b>Vie associative</b>
page 39	<b>Culture</b>
page 40	<b>Bibliothèque René Char</b>
page 43	<b>Tourisme et patrimoine</b>
page 43	<b>Communication</b>
page 48	<b>Intercommunalité Cotelub</b>
page 50	<b>Agenda des festivités</b>



# Le billet du maire

**V**ous trouverez dans ce bulletin le bilan de nos actions et réalisations à mi-mandat, présenté par chacun des adjoints dans les domaines dont ils assument la délégation que je leur ai confiée.

Vous le savez, notre adhésion à Cotelub, intercommunalité assumant plus de compétences que notre ancienne CCPL, renforce notre détermination à maintenir l'étendue et la qualité des services que nous avons mis en place sur notre commune et qui sont nécessaires et utiles aux Cadenétiennes et Cadenétiens.

Cotelub est un Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Unique ce qui a un impact sur notre budget, comme vous le comprendrez dans l'article sur notre bilan financier de mi-mandat.

Au Journal Officiel (décret n° 2017-1182), nous notons que l'État annule 20 % des crédits finançant principalement la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et les dotations issues du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). La suppression de la Taxe d'Habitation, promesse faite pendant la campagne présidentielle, est confirmée. Mais ses modalités de compensation restent encore floues.

La différence entre l'État et une commune, c'est que les communes ont l'obligation d'équilibrer leur budget.

L'investissement public est un élément générateur d'activités économiques locales. Nous en avons pleinement conscience.

Aussi, afin de réaliser tous nos projets – réhabilitation du cœur de ville, des parkings périphériques, le skatepark et un espace jeux d'enfants au foyer rural, l'Ad'AP et la vidéo-protection – nous avons décidé d'auto-financer une partie de ces investissements grâce à la vente des bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Nous allons également recourir à l'emprunt car notre gestion saine nous le permet. Nous ferons toujours notre possible pour ne pas augmenter les impôts locaux.

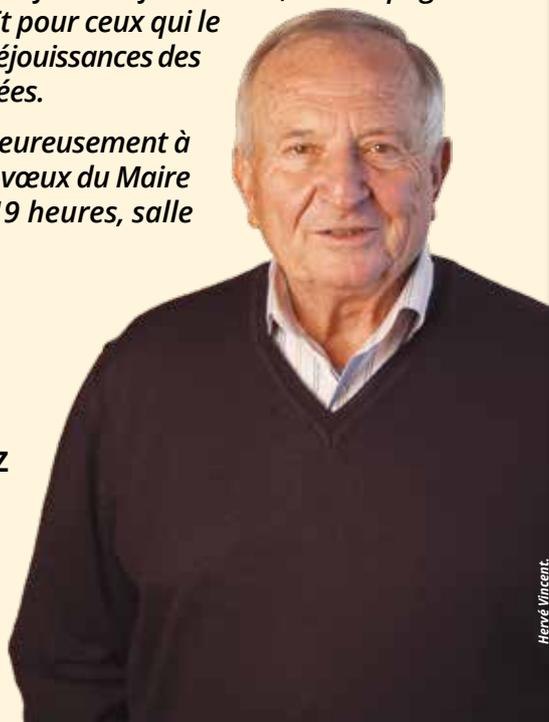
Dans les années à venir, si le désengagement de l'État est confirmé, nous risquons d'être contraints à freiner l'investissement public.

Mais je vous l'affirme, satisfaire au mieux les besoins collectifs des citoyennes et des citoyens de Cadenet est, et restera, notre objectif jusqu'à la fin de notre mandat.

Je vous souhaite de très agréables fêtes de fin d'année, en compagnie de ceux qui comptent pour vous. Et pour ceux qui le peuvent, merci d'associer à ces réjouissances des personnes isolées, jeunes ou âgées.

Quant à moi, je vous invite chaleureusement à la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire le jeudi 11 janvier à partir de 19 heures, salle Yves Montand du foyer rural.

Fernand PEREZ



Hervé Vincent.

## **HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

**Lundi, mardi et jeudi :** 8 h 30 à 12 h

**Mercredi et vendredi :**

8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h

**Samedi :** 9 h à 12 h. Fermé tous les

premiers samedis du mois

### **CONTACT MAIRIE :**

Tél. : **04 90 68 13 26**

[accueil@mairie-cadenet.fr](mailto:accueil@mairie-cadenet.fr)

### **PERMANENCES ET CONTACT SERVICES MUNICIPAUX :**

#### **Régie (paiement cantine et périscolaire) :**

le matin de 9 h à 12 h + le mardi de

17 h à 18 h et le jeudi 16 h à 17 h

Tél. : **04 90 68 64 40**

[regie-cantine@mairie-cadenet.fr](mailto:regie-cantine@mairie-cadenet.fr)

**Urbanisme :** lundi et vendredi de 9 h à 12 h

#### **Services techniques :**

Tél. : **04 90 77 68 74**

[servicestechniques@mairie-cadenet.fr](mailto:servicestechniques@mairie-cadenet.fr)

#### **Service associations :**

Tél. : **04 90 68 64 45**

Port : **06 98 65 37 31**

[associations@mairie-cadenet.fr](mailto:associations@mairie-cadenet.fr)

#### **La bibliothèque :**

Tél. : **04 90 68 64 48**

[bibliotheque@mairie-cadenet.fr](mailto:bibliotheque@mairie-cadenet.fr)

#### **La Laiterie :**

Tél. : **04 90 08 94 65**

[serviceculturel@mairie-cadenet.fr](mailto:serviceculturel@mairie-cadenet.fr)

#### **Service communication :**

[communication@mairie-cadenet.fr](mailto:communication@mairie-cadenet.fr)

#### **POLICE MUNICIPALE :**

Tél. : **04 90 09 41 40**

[police@mairie-cadenet.fr](mailto:police@mairie-cadenet.fr)

#### **CCAS :**

Tél. : **04 90 08 39 80**

Toutes les informations municipales sont sur le **site internet :**

[www.mairie-cadenet.fr](http://www.mairie-cadenet.fr)

#### **Commission communication :**

Président : **Fernand PEREZ**

Vice-présidente : **Marie-Françoise JOSEPH**

**Jean-Marc BRABANT, Annie TORRESE,**

**Jaky NOUVEAU, Valérie BOISGARD,**

**Jean-Claude FORTIN et Sabine PONTTHIEU**

#### **Direction de la publication :**

**Fernand PEREZ**

#### **Conception-réalisation :**

**&com - Groupe Copsi - 04 42 33 33 20**

#### **Photo 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de couverture :**

**Marie-Françoise Joseph**



## Composition du conseil municipal

**E**n 2014, deux listes se sont présentées à votre suffrage.

La liste Encore et toujours pour Cadenet de Fernand Perez a remporté la majorité avec 1012 voix, soit 21 sièges au conseil municipal et 6 sièges au conseil

communautaire de la CCPL. La liste Cadenet tambour battant de Jean-Claude Fortin avec 1006 voix a obtenu 6 sièges au conseil municipal et 1 siège au conseil communautaire.

Fernand Perez a été élu maire de Cadenet par ce nouveau conseil municipal.

Huit adjoints issus de la liste majoritaire Jean-Claude Delaye, Sandrine Allegre, Pierre Loriedo, Françoise Raoux, Jean

Legrand, Annie Torrese, Jean-Marc Brabant, Marie-Françoise Joseph assistent le maire dans ses fonctions.

En décembre 2016, Annie Torrese renonce à sa fonction d'adjointe et en janvier 2017, Jean Legrand abandonne son mandat d'élu. Marcello Manganaro devient adjoint. Josiane Courroux, de la liste majoritaire, rejoint le conseil municipal conformément à la loi électorale.

**Depuis 2017 vos élus sont :**



**Fernand PEREZ**  
Maire



**Jean-Claude DELAYE**  
1<sup>er</sup> adjoint  
Voirie - Signalétique



**Sandrine ALLEGRE**  
Adjointe  
Éducation - Enfance - Jeunesse



**Pierre LORIEDO**  
Adjoint  
Travaux - Stationnement - Police municipale



**Françoise RAOUX-JACQUÈME**  
Adjointe  
Action sociale - Vie économique



**Jean-Marc BRABANT**  
Adjoint  
Vie associative - Ressources humaines



**Marie-Françoise JOSEPH**  
Adjointe  
Culture - Communication



**Marcello MANGANARO**  
Adjoint  
Urbanisme - Environnement



**Caroline BOMBA**  
Conseillère municipale



**Jaky NOUVEAU**  
Conseiller municipal



**Georgette VIENS**  
Conseillère municipale



**Élie JAUMARY**  
Conseiller municipal



**Danielle CURNIER**  
Conseillère municipale



**Francis ZANETTI**  
Conseiller municipal



**Claudine SABIO PEZIÈRE**  
Conseillère municipale



**Jean-Claude LECLAIR**  
Conseiller municipal



**Valérie BOISGARD**  
Conseillère municipale



**Marc JAUBERT**  
Conseiller municipal



**Denise RICHARD**  
Conseillère municipale



**Annie TORRESE**  
Conseillère municipale



**Josiane COURROUX**  
Conseillère municipale



**Jean-Claude FORTIN**  
Conseiller municipal



**Sabine PONTHEIU**  
Conseillère municipale



**Fabrice RIPERT**  
Conseiller municipal



**Annie TORRESE**  
Conseillère municipale



**Josiane COURROUX**  
Conseillère municipale



**Anne-Marie DE LACENNE**  
Conseillère municipale



**Vincent MAYEN**  
Conseiller municipal



**Valérie GRANGE**  
Conseillère municipale

### Nouvelle organisation des bureaux électoraux

À partir de 2016, les bureaux de vote sont regroupés au foyer rural.

- Bureau de vote n°1 : salle Yves Montand du foyer rural
- Bureau de vote n°2 : salle 2 du foyer rural
- Bureau de vote n°3 : salle 1 du foyer rural

Votre bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur.

« En 2014, nous nous étions engagés :  
• à poursuivre une gestion saine, rigoureuse et transparente et à maîtriser la fiscalité communale,  
• à continuer à contrôler les dépenses et à accomplir des économies.

**Nous avons tenu notre promesse de campagne. »**

Fernand Perez  
Maire



Le ratio **Charges de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement** permet de constater le poids de la masse salariale dans le fonctionnement d'une collectivité : il est passé de 46,95 % en 2014 à 50,13 % fin 2016.

Réunion de travail entre Monsieur le Maire, Jean-Claude Delaye, adjoint, Isabelle Joret-Galy, DGS, Éric Coz, chef des services techniques et Yohan Bourcier du programme Sedel du PNRL.



## L'évolution des finances de la commune depuis le début du mandat en 2014

Le dossier « spécial budget » du bulletin municipal *Le Tambour* n° 5 de juin 2016 vous a permis de comprendre le budget communal et le « point finance » du *Tambour* n° 7 de juillet 2017 vous a informé de l'état des finances communales.

**S**uite au changement d'intercommunalité en 2017, nous vous avons annoncé les changements susceptibles d'impacter notre structure budgétaire :

- L'intégration des biens de l'ancienne CCPL à ceux de notre commune,
- Le passage à la taxe professionnelle unique,
- Le transfert des impôts des entreprises à l'intercommunalité Cotelub, EPCI à fiscalité unique.

Les conséquences de ces changements ne pourront être analysées qu'en 2018, une fois l'ensemble des opérations 2017 réalisées.

## Entre janvier 2014 et décembre 2016, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 2,85 %

### Ont augmenté :

- ▲ **de 0,51 %** : les charges courantes, liées à l'administration des bâtiments et des services, dites à caractère général.
- ▲ **de 9,81 %** : les charges de personnel.
- ▲ **de 16,73 %** : le reversement de fiscalité au fonds de péréquation pour aider les autres collectivités.

« Ces augmentations sont la conséquence d'une hausse maîtrisée des effectifs, des dépenses et des biens et donc des coûts et charges liés, dans le but de toujours fournir des services performants et adaptés à l'administration de la ville et au bien-être de la population. Afin de contenir ces augmentations, nous n'avons par ailleurs cessé de mettre en concurrence les prestataires pour obtenir les meilleures offres. Entre 2015 et 2016, nous avons ainsi réalisé une économie de 55 %

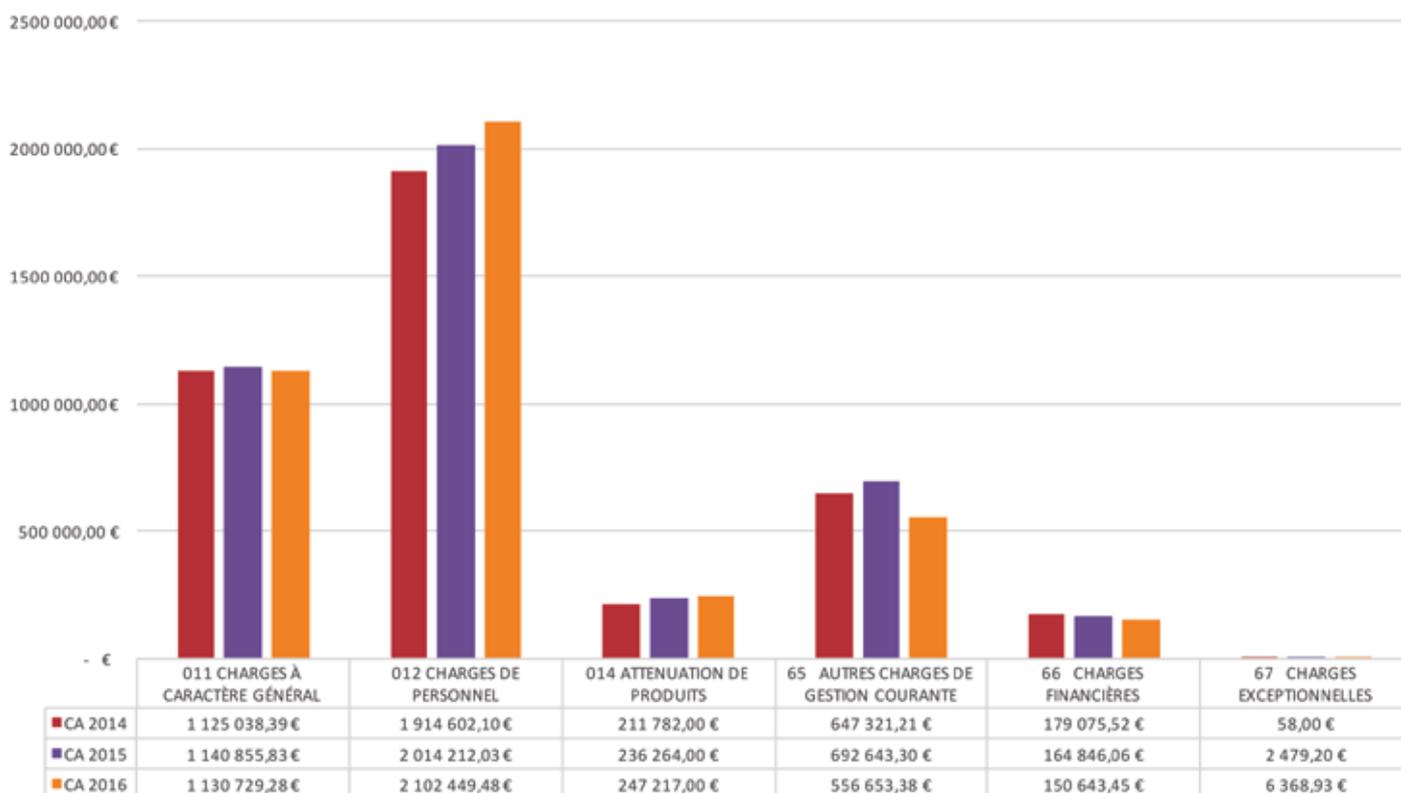
sur les contrats de fournitures administratives, de téléphonie, de location et de maintenance des photocopieurs.

C'est grâce au travail de fond mené par les services administratifs, notamment dans la gestion des ressources humaines et la gestion des contrats de prestataires, que l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement n'a progressé que de 2,85 %, soit plus ou moins l'augmentation normale du coût de la vie. » **Fernand Perez**

### Ont diminué :

- ▼ **de 14 %** : Les autres charges de gestion courante qui concernent les contributions aux organismes intercommunaux et au service incendie, les indemnités des élus et les subventions aux associations.
- **de 15,88 %** : Le poids des intérêts des emprunts.

## Évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2014 à 2016



## Entre janvier 2014 et décembre 2016, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 30,28 %

### Ont augmenté :

▲ **de 99 %** : Les recettes de gestion courantes ont fait un bond avec des recettes exceptionnelles liées à des remboursements de sinistres (dont l'incendie à l'école maternelle) et les cessions des biens immobiliers comme les appartements de l'ancienne gendarmerie. Mais cette situation singulière ne se reproduira plus à un tel niveau.

▲ **Les impôts et taxes perçues** par la commune ont évolué de 7,43 % sans augmentation des taux d'imposition communaux.

À compter de 2017, les impôts des entreprises sont perçus par Cotelub. Une compensation, dont le montant restera figé à celui calculé lors du transfert d'intercommunalité, sera reversée par Cotelub à la commune. C'est parce que le montant de cette compensation ne pourra plus évoluer qu'elle que soit la situation économique de la ville qu'il a fallu

procéder avec les services de l'État à une longue et méticuleuse évaluation de ces montants tout au long de l'année 2017.

### Ont diminué :

▼ **de 11,26 %** certains produits des domaines, ce qui a nécessité une revalorisation des tarifs des services communaux (cantine, CLSH, etc.). À compter de 2017, Cotelub rembourse à notre commune des frais de gestion des domaines petite enfance, jeunesse et tourisme dont l'intercommunalité assume désormais la compétence.

▼ **de 2,67 %** les dotations versées par l'État à la commune notamment en raison de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, mais celle-ci a été en grande partie compensée par des dotations de péréquation. La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Le ratio **Produits des impôts directs/ Recettes réelles de fonctionnement** mesure l'autonomie financière de la commune. Si l'on neutralise les produits exceptionnels, ce ratio oscille entre 58 % et 60 %. À compter de 2017 ce ratio sera impacté par les transferts de compétence à Cotelub.

Le ratio **Dotations/Recettes réelles de fonctionnement** représente le degré de « dépendance financière » de la commune notamment sa dépendance à l'État. En 2016 il se situe autour de 30 % en neutralisant les produits exceptionnels. Ce ratio évoluera à la hausse à compter de 2017 avec la dotation de compensation versée par Cotelub.

Le ratio **Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement** mesure l'endettement de la collectivité. Il est passé de 0,98 en 2014 à 0,83 en 2016. Une collectivité n'est pas considérée comme endettée lorsque le coefficient est inférieur à 1. À compter de 2017, la Collectivité devra assumer le remboursement de l'emprunt contracté par la CCPL pour la construction de la Gendarmerie ainsi qu'un prêt relais pour l'opération immobilière au lieu et place de la cave vinicole.

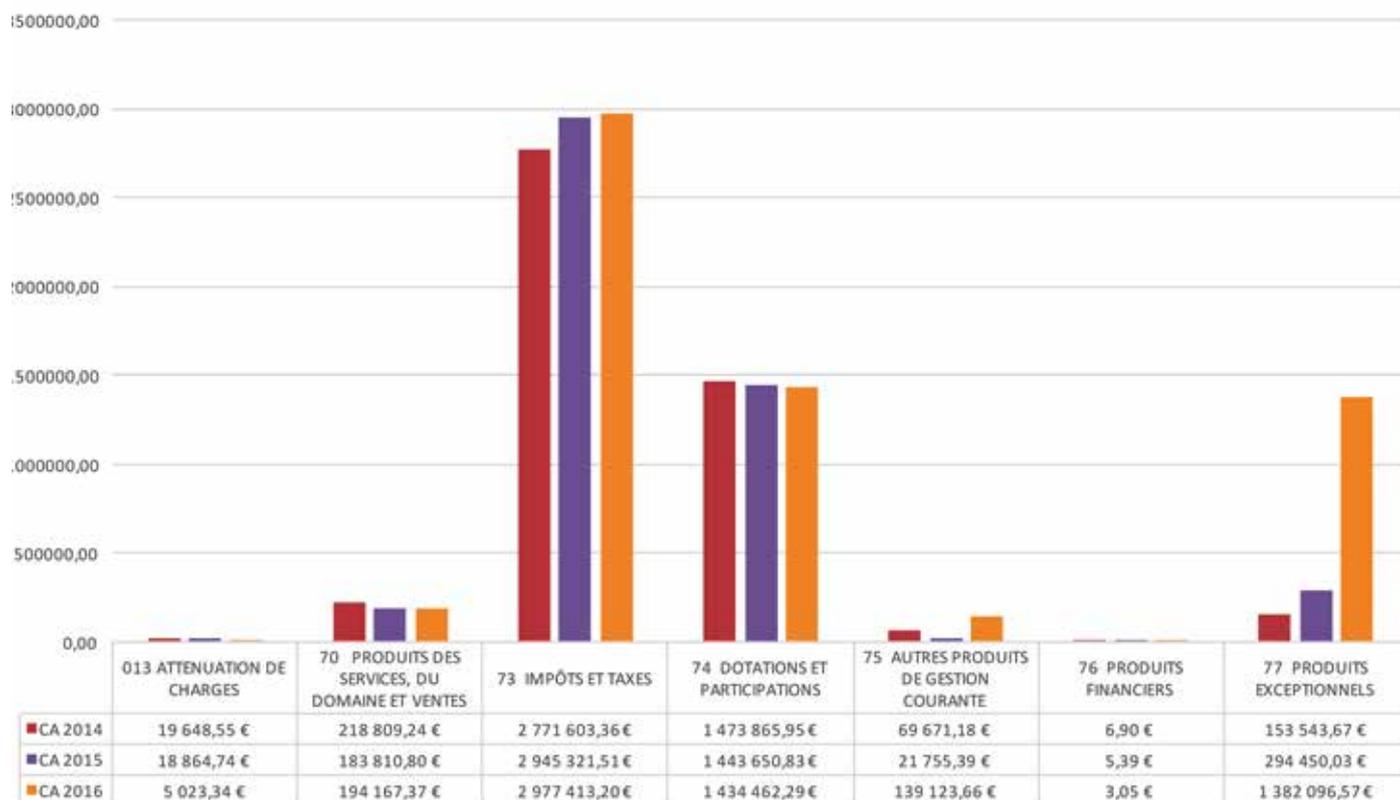
## Ont diminué puis augmenté :

■ **Le produit issu de la location des immeubles** appartenant à la commune a chuté suite à l'installation en 2015 de la caserne de gendarmerie dans de nouveaux locaux appartenant à la CCPL. Mais le versement de la redevance du gestionnaire du cam-

ping suite à la passation d'une délégation de service public a renversé la tendance et ce poste budgétaire a augmenté.

À compter de 2017, le loyer de la nouvelle gendarmerie sera perçu par la commune qui devient propriétaire des locaux suite à la dissolution de la CCPL.

### Évolution des recettes réelles de fonctionnement de 2014 à 2016



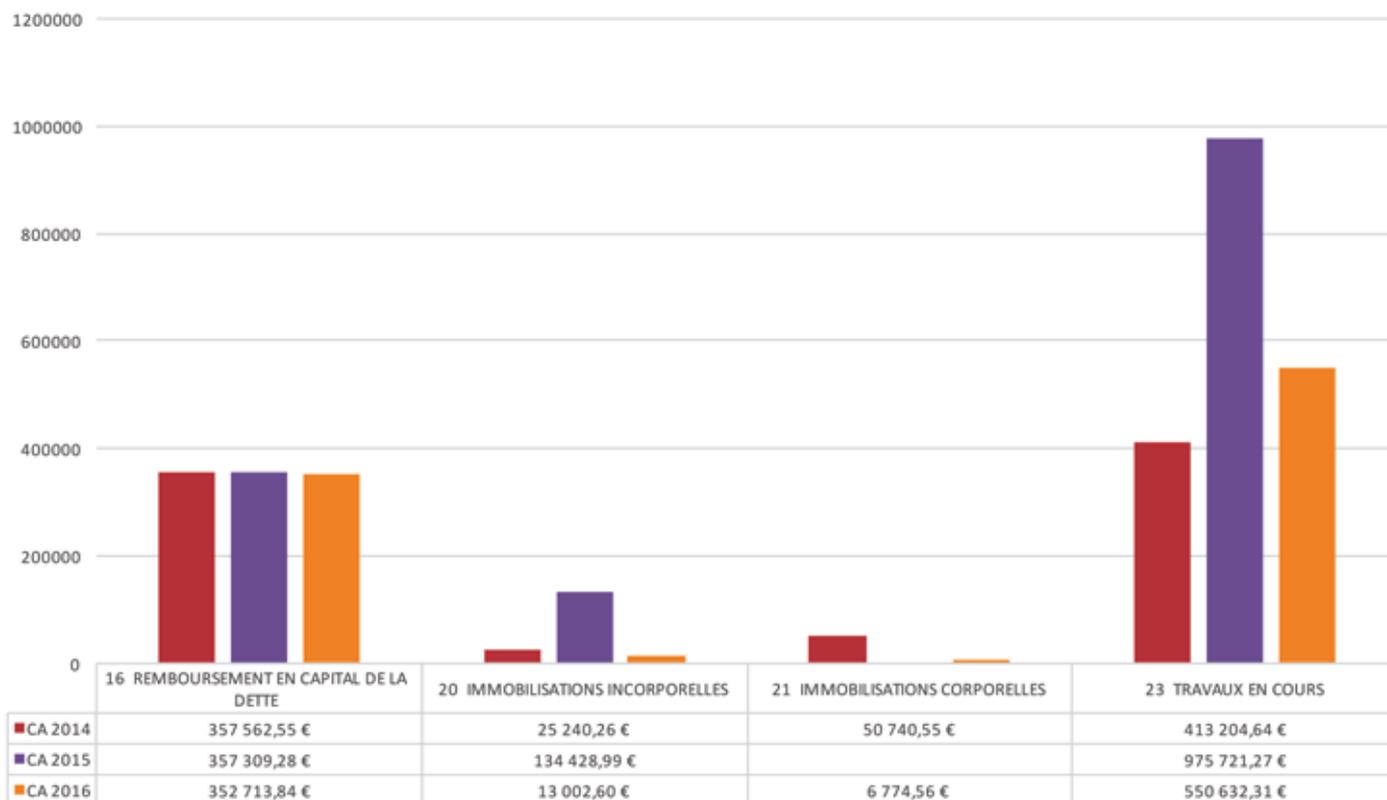
## Évolution des dépenses et recettes d'investissement entre 2014 et 2016

Le ratio de **marge d'autofinancement courant** indique la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. Ce ratio qui était de 94,12 % en 2014 a diminué à 74,14 % en 2016 en enregistrant les cessions exceptionnelles, ce qui nous permet d'autofinancer une partie de l'opération de réfection du centre bourg qui va débiter.

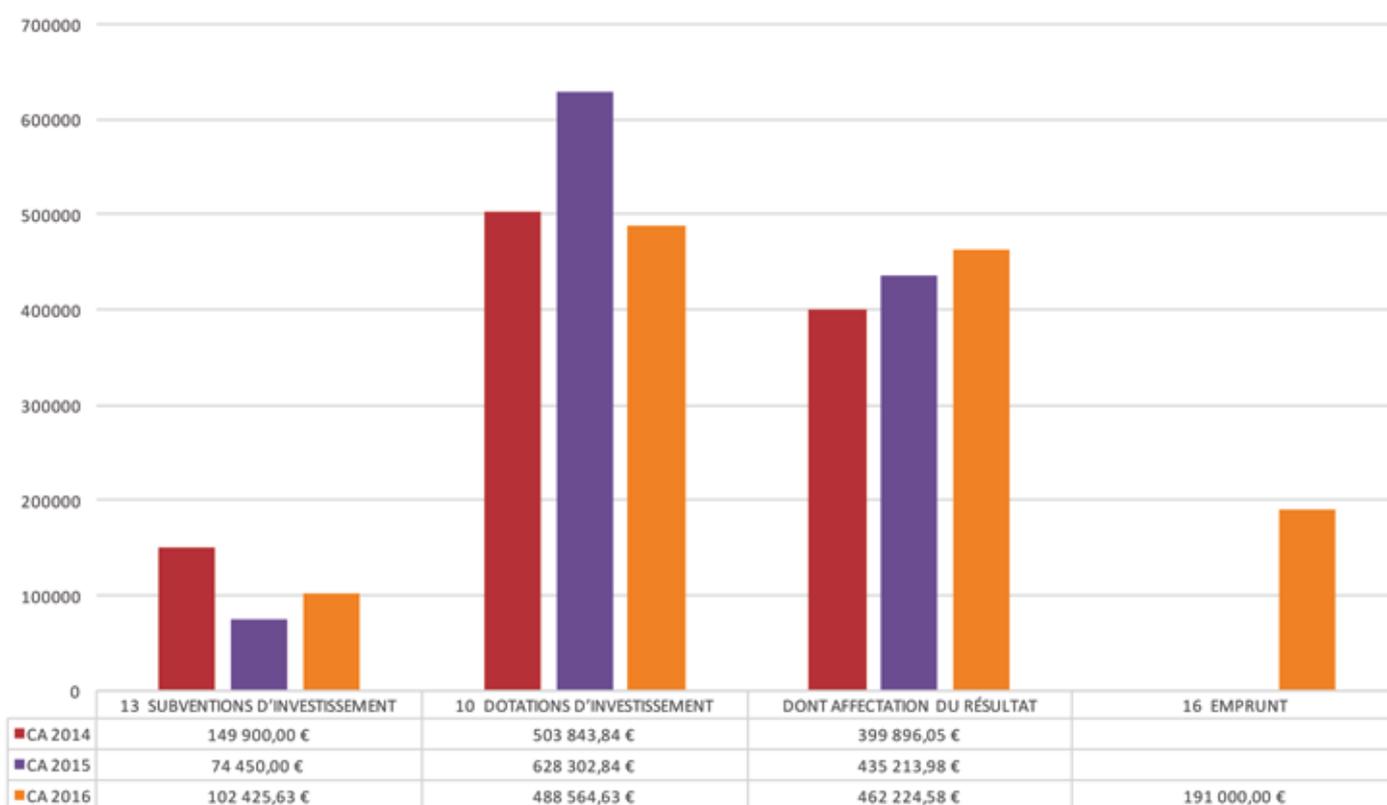
« L'affectation du résultat » qui correspond à la part d'autofinancement de la commune dans l'ensemble des dotations d'investissement a progressé, ce qui a limité le recours à l'emprunt.

« De nombreux programmes d'investissement ont été réalisés entre 2014 et 2017 et d'autres sont en cours comme celui de la réhabilitation du centre-ville. Afin de vous permettre de mesurer l'effort accompli en matière d'investissement, vos élus détaillent dans ce bulletin de bilan de mi-mandat les réalisations dans les domaines dont ils assument la délégation. » **Fernand Perez**

### Évolution des dépenses réelles d'investissement de 2014 à 2016



### Évolution des recettes réelles d'investissement de 2014 à 2016



# Notre gestion des services municipaux : pour vous, avec vous

« Si le temps des administrés n'est pas le même que celui des élus, il n'est pas non plus celui de l'administration qui veille scrupuleusement aux règlements et aux normes, ce qui, dans certains cas, prend du temps.

Nous avons tous nos propres contraintes. L'administration et les élus ont, en plus, le devoir de veiller constamment à l'amélioration d'un service public de proximité performant à Cadenet.

Les changements dans notre société, avec une demande toujours plus grande dans la rapidité des échanges, la volonté du « tout, tout de suite », le besoin croissant de nouveaux services, peuvent être regrettables, redoutés. Quoi qu'il en soit, nous avons le devoir d'y faire face, de les anticiper, ensemble, sans oublier nos valeurs, les missions de service public et le respect dû à chacune et chacun d'entre nous.

Répondre au mieux aux attentes de nos concitoyens tout en respectant les codes de la fonction publique territoriale a été le but et la fonction de la délégation aux Ressources humaines que Monsieur le Maire m'a confiée au lendemain de notre élection.

Depuis le début de ce mandat, la réflexion apportée à la qualité des relations humaines au sein de notre collectivité a engendré une réorganisation interne qui a permis une plus grande réactivité aux différentes demandes et une meilleure efficacité des services rendus. Tels sont les résultats des efforts consentis par tous. Je tiens à féliciter l'ensemble de nos agents territoriaux pour leur engagement au quotidien qui démontrent, si cela n'était déjà le cas, que la fonction publique territoriale est parfaitement capable de relever les défis de notre temps. »

**Jean-Marc Brabant**

adjoint délégué  
aux ressources humaines



## La nouvelle organisation des services

Placés sous la responsabilité du maire, les services de la ville sont organisés sur la base d'un fonctionnement hiérarchique global.

Depuis 2014, cette structure a été repensée afin d'améliorer la qualité des services ouverts aux citoyens.

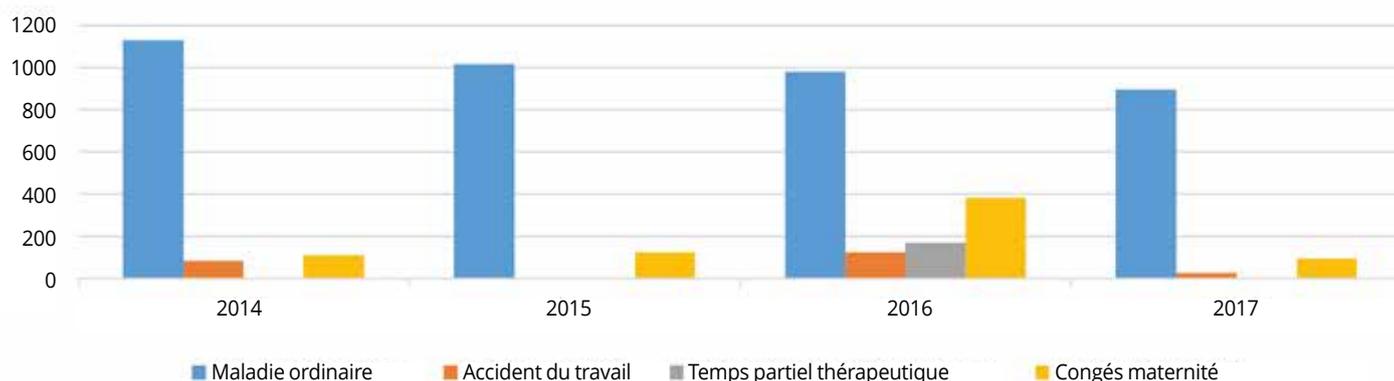
Afin que tous travaillent mieux ensemble, la municipalité a choisi de mettre en place une organisation diffé-

rente du fonctionnement traditionnel des collectivités, privilégiant les notions de transversalité.

Cette volonté managériale et organisationnelle a été l'un des principaux critères lors du recrutement, en 2015, de la directrice générale des services, responsable de la coordination et de l'encadrement général des 9 services municipaux.

Cette évolution a été le fruit d'une intense période de réflexion entre les élus, la nouvelle directrice générale des services et les agents territoriaux. Cet engagement en matière de ressources humaines se traduit notamment par une diminution de l'absentéisme.

### Les absences de 2014 à 2016



Dans ce contexte, nous avons cherché à mettre en adéquation nos idées avec les ressources humaines et matérielles existantes.

Très scrupuleux dans la maîtrise de l'évolution de la masse salariale et des budgets de fonctionnement – conséquences directes des réformes territoriales, des

évolutions statutaires des agents et de l'augmentation des demandes de l'État et des administrés en matière de services publics –, nous sommes tout autant vigilants et attentifs aux conditions de travail de nos agents.

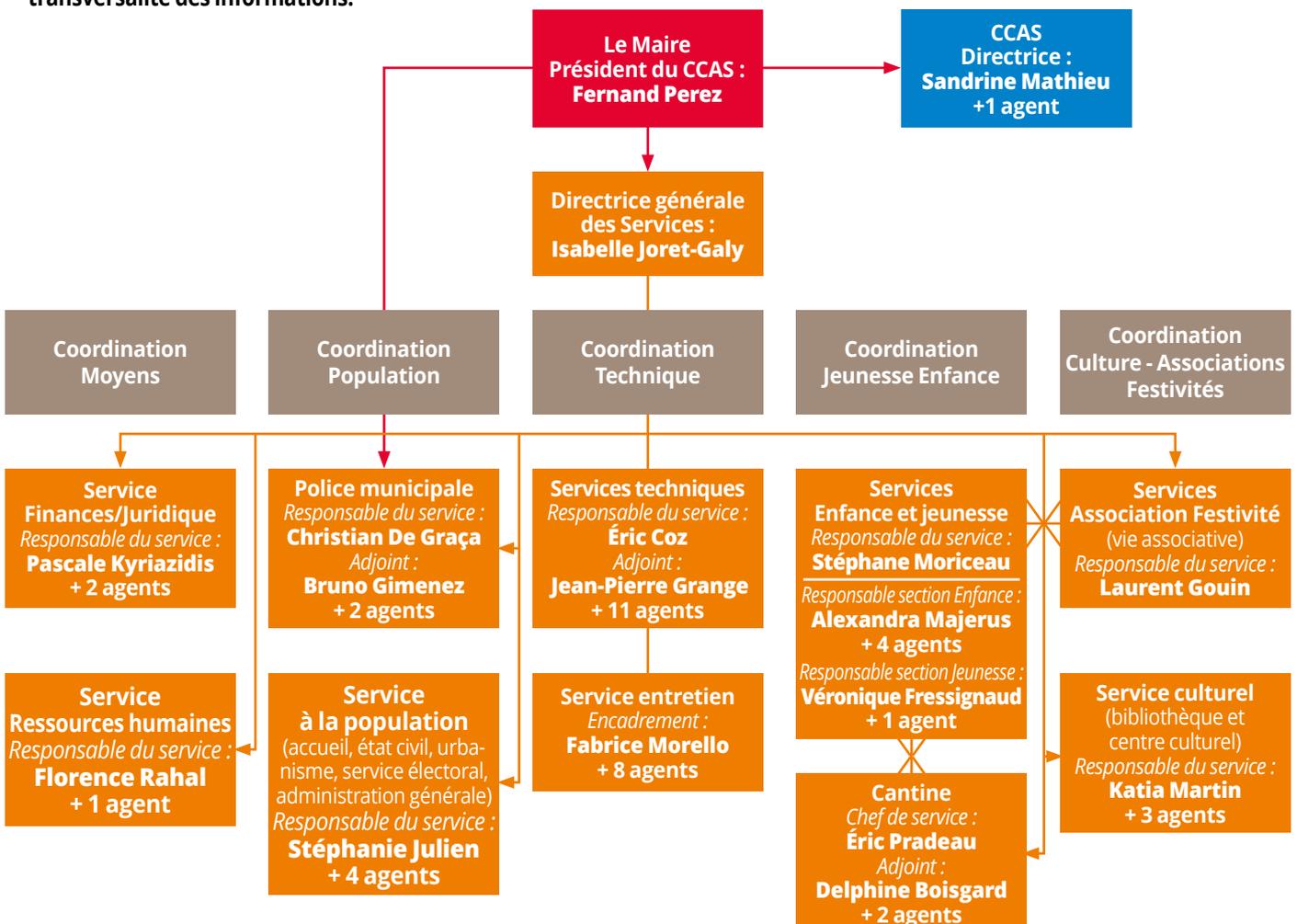
S'adapter rapidement à ce monde en constante évolution est un enjeu clé de

la pérennité de notre mission de service public.

C'est dans cet esprit d'amélioration continu que l'ensemble des agents territoriaux de Cadenet se mobilisent chaque jour pour vous garantir un service public de qualité.

## Depuis 2014, nos actions pour les services municipaux se sont traduites par :

- Le recrutement d'une nouvelle directrice générale des services.
- Le recrutement d'un chef de service à la police municipale, portant les effectifs à 4 agents.
- Le recrutement d'un nouveau responsable des services techniques suite à un départ à la retraite.
- La réorganisation et l'optimisation des services communaux notamment le service entretien.
- La mise en place de nouveaux outils informatiques de dématérialisation des données améliorant la communication, la gestion et la transversalité des informations.
- Un dialogue social permanent avec la mise en place d'instances représentatives du personnel (Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, et Comité technique).
- Une meilleure organisation des services pour répondre aux enjeux de la modernisation de l'action publique.
- La dématérialisation des envois et des supports permettant une réduction des coûts.
- Un effort conséquent de maîtrise de la masse salariale et des budgets de fonctionnement dans un contexte de diminution constante des dotations de l'État. Les départs à la retraite ne sont pas systématiquement remplacés et l'organisation du temps de travail est optimisée.
- Un renforcement du management d'équipe et du perfectionnement de la professionnalisation des agents avec un effort accru en matière de formation.



## Nos engagements de mars 2014 :

# URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- **Poursuivre le travail engagé d'élaboration du PLU et informer en temps utile les habitants.**  
Le PADD est terminé. Une réunion publique a informé la population de l'avancement de ce dossier et nous abordons la phase finale d'élaboration du PLU.
- **Poursuivre l'acquisition de biens fonciers pour sauvegarder l'environnement de certains espaces et permettre la réalisation d'équipements publics.**  
La fin de la CCPL et notre adhésion à Cotelub ont eu des conséquences sur ce point de nos promesses de campagne : nous avons opté pour le maintien dans le patrimoine municipal des bâtiments de l'actuelle gendarmerie, mais nous avons aussi récupéré le projet immobilier de l'ancienne cave coopérative.
- **Réhabiliter l'espace « Vivet » au cœur du village.**  
Le projet présenté a été freiné par les services de l'État qui demandent des aménagements de certaines parties du projet.
- **Réhabiliter les logements et les locaux de l'ancienne gendarmerie pour accroître le parc immobilier municipal.**  
Les logements ont été vendus et contribuent au financement du projet de réhabilitation du cœur de ville.
- **Développer les aires de covoiturage.**  
En cours de réalisation. L'offre de transports publics a par ailleurs été augmentée.
- **Enclencher le processus menant à l'abandon des pesticides par les services municipaux sur notre territoire.**  
Fait : abandon des pesticides, herbicides et fongicides.

Extrait de la profession de foi de la liste électorale **Encore et toujours pour Cadenet.**

En 2014, Monsieur le Maire a donné la délégation à l'Urbanisme à Monsieur Legrand, élu exerçant une fonction d'adjoint.

Monsieur Legrand a démissionné du conseil municipal en décembre 2016, pour raisons personnelles suite à son déménagement dans une autre ville.

Marcello Manganaro, élu en 2014, a accepté la délégation à l'Urbanisme que Monsieur le Maire lui a confiée en janvier 2017.



Marcello Manganaro.

« Merci pour la confiance que vous apportez à la commission et au service Urbanisme de la mairie dirigé par Stéphanie Julien assistée de Christine Callus et moi-même, depuis que le conseil municipal m'a nommé à la fonction d'adjoint et que le maire m'a confié la délégation à l'Urbanisme et à l'Environnement.

En tant que conseiller municipal, j'ai été chargé, en 2016, de la vente des bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Cette vente permet de financer une partie des travaux de réhabilitation du cœur de village.

Dès ma prise de fonction à l'Urbanisme, j'ai tenu à mettre en place une médiation préalable à toutes procédures, afin de faciliter la résolution à l'amiable des conflits de voisinage, de constructions, de proximité. Je rencontre personnellement les personnes en conflit et, ensemble, nous essayons de trouver la solution la plus apte à résoudre le problème.

J'ai créé avec l'aide d'Élie Jaumary et de Danielle Curnier, conseillers municipaux, une commission extra communale de consultation pour la gestion des terres agricoles avec laquelle nous analysons toute demande de nouvelles installations d'agriculteurs sur la commune. Cette commission consultative est constituée d'agriculteurs ayant des pratiques de culture et une approche de l'agriculture différentes (conventionnelle, raisonnée, biologique...).

L'avis consultatif rendu par cette commission est ensuite débattu par la commission municipale Urbanisme et Environnement, commission que j'essaie de réunir une fois par mois. Les élus de la commission municipale sont ainsi informés des demandes de permis de construire un peu particulières, des infractions qui ont pu être commises au code

de l'urbanisme. Nos débats sur des sujets nécessitant une prise de position sont une aide très précieuse.

Je rencontre et consulte régulièrement les responsables et les techniciens des services de l'État (Bâtiments de France, architectes-conseils, Parc naturel régional du Luberon...) pour une gestion efficace et concertée des dossiers et projets d'urbanisme de Cadenet (réhabilitation du cœur de ville, bâtiment Vivet, église, presbytère...).

Je travaille avec d'autres adjoints sur de nombreux dossiers : Pierre Lorio pour l'Ad'AP, la réhabilitation du cœur de ville, la gestion des déchets, la mise en place du programme « zéro pesticide », Jean-Claude Delaye pour les programmes voirie, Marie-Françoise Joseph pour le patrimoine bâti et/ou classé.

Je suis très attentif aux doléances de nos administrés en matière d'urbanisme et d'environnement. Si vous désirez me rencontrer, je reçois sur rendez-vous en mairie le mardi et le samedi matin de 10 h à 12 h. Si vous avez des questions techniques ou besoin d'une aide pour remplir une demande préalable, permis de construire, ou tout autre document du droit des sols, vous pouvez rencontrer Madame Julien le lundi matin et le vendredi matin sans rendez-vous. Maintenant le plus gros du travail est à venir avec le bouclage du PLU que nous espérons terminer pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018. »

**Marcello Manganaro**  
Adjoint Urbanisme  
et Environnement



En 2015, le bureau de l'Urbanisme s'installe au rez-de-chaussée de la mairie pour être plus facilement accessible au public et permettre au personnel un accès direct aux documents cadastraux et aux archives.

## Permanences urbanisme

- **Avec l'élu adjoint à l'urbanisme :** les mardi et samedi matin sur rendez-vous.
- **Le service municipal de l'urbanisme est ouvert sur rendez-vous** les lundis et vendredis de 9 h à 12 h.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil de la mairie ou au **04 90 68 13 26**.

Attention : le service urbanisme ne reçoit aucun appel les après-midis et le mercredi.

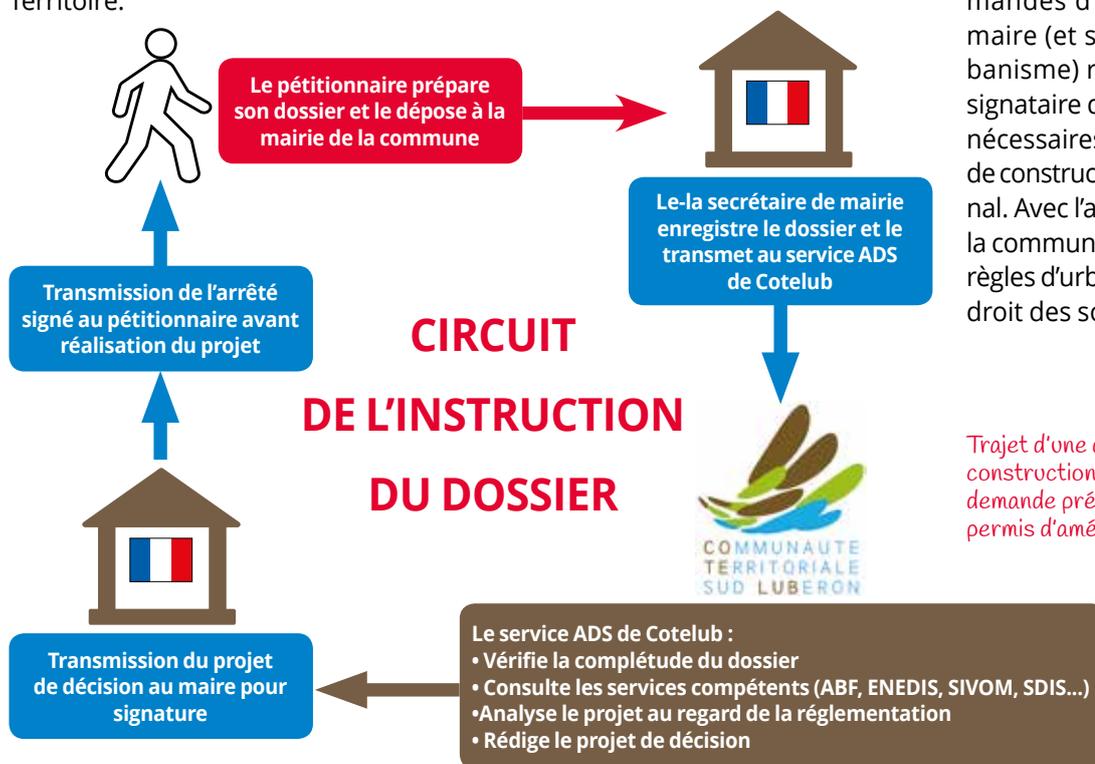
## Depuis 2014 le service municipal de l'Urbanisme a :

- traité 581 dossiers dans le cadre des autorisations du droit des sols (certificat d'urbanisme, demande préalable, permis de construire, permis d'aménager), dont 121 dossiers déposés en 2014, 121 en 2015, 174 en 2016, 165 dossiers entre janvier et fin octobre 2017,
- dressé 15 procès-verbaux d'infraction au code de l'urbanisme conduisant à des procédures de contentieux dont 6 en 2014, 6 en 2015, 1 en 2016 et 2 à ce jour pour 2017.
- 5 dossiers d'infractions ont été résolus par une médiation pénale.
- 4 affaires sont jugées par le tribunal de grande instance avec demande de remise en état ou paiement d'une amende.

## L'application du droit des sols

La loi ALUR a mis fin en juillet 2015 à la gratuité du service de l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme (Application du Droit des Sols) par les Directions Départementales du Territoire.

Cotelub assure désormais ce service au profit des communes adhérentes. Cadenet a anticipé l'application de la loi ALUR et a adhéré au service mutualisé de Cotelub dès le mois d'avril 2015.



Tout projet de construction, agrandissement, rénovation, aménagement sur la commune doit être conforme au droit des sols et faire l'objet d'une autorisation communale.

Le service de Cotelub instruit les demandes d'autorisation mais seul le maire (et son adjoint délégué à l'Urbanisme) reste le décisionnaire et le signataire des arrêtés et autorisations nécessaires pour réaliser des travaux de construction sur le territoire communal. Avec l'aide de la police municipale, la commune veille au respect strict des règles d'urbanisme et à l'application du droit des sols.

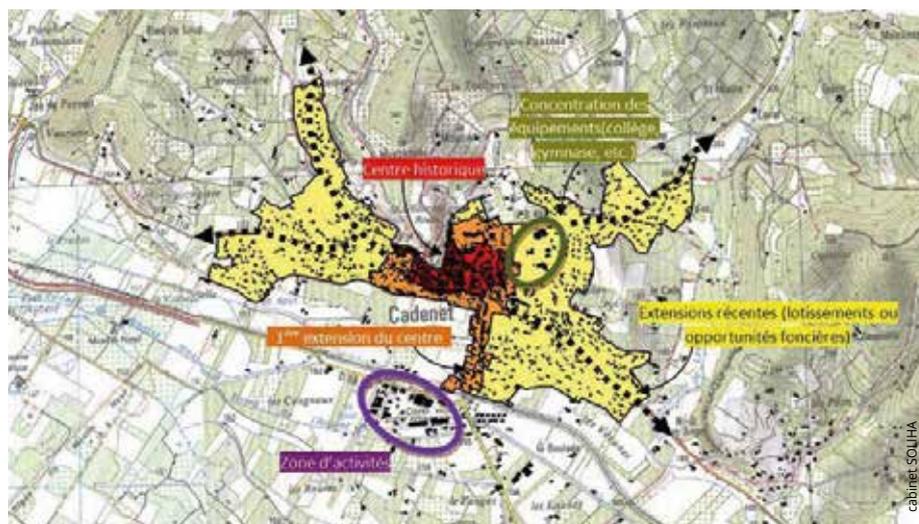
Trajet d'une demande d'autorisation de construction (certificat d'urbanisme, demande préalable, permis de construire, permis d'aménager).

## Le Plan local d'Urbanisme est en cours de finalisation

Le PLU, document stratégique et réglementaire qui expose les grandes orientations en matière de développement du territoire, s'organise autour du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD), instauré par la loi SRU.

Le PADD a été présenté à la population de Cadenet en réunion publique le 8 mars 2016. Il est consultable sur le site internet de la commune.

L'adjoint à l'Urbanisme, les élus du groupe de travail PLU de la commission Urbanisme et le service municipal de l'Urbanisme, assistés du cabinet d'étude SOLIHA, est en train de procéder à la traduction réglementaire du PADD et d'analyser les incidences du PLU sur



l'environnement avant de finaliser totalement ce dossier.

Diagnostic de la morphologie urbaine de Cadenet.

La phase administrative d'adoption du PLU, précédée d'une consultation et d'une enquête publique et suivie de la

délibération de l'approbation du PLU par le Conseil Municipal devrait intervenir en 2018.

## Le Plan communal de sauvegarde

**L**e *Plan communal de sauvegarde* est un guide à destination des responsables communaux afin de gérer une crise grave intervenant sur le territoire : catastrophe majeure, phénomène climatique ou tout autre événement de sécurité civile. Le PCS contribue à l'information préventive et à la protection de la population.

Le maire et les élus, soucieux d'être immédiatement opérationnels ont demandé au bureau d'étude BURGEAP la réalisation de ce guide. Un diagnostic des risques naturels et technologiques potentiellement présents sur la com-

mune a été réalisé avec le concours des services municipaux (police municipale, services techniques, service à la population), des forces de gendarmerie, des pompiers et de la préfecture.

Le guide est en cours de finalisation.

Afin de tester l'efficacité de procédures préconisées, un exercice sera organisé sur la base d'un scénario élaboré en secret par le bureau d'études. Un agent de la préfecture viendra en observateur.

Ce type d'exercice est primordial pour améliorer les procédures.



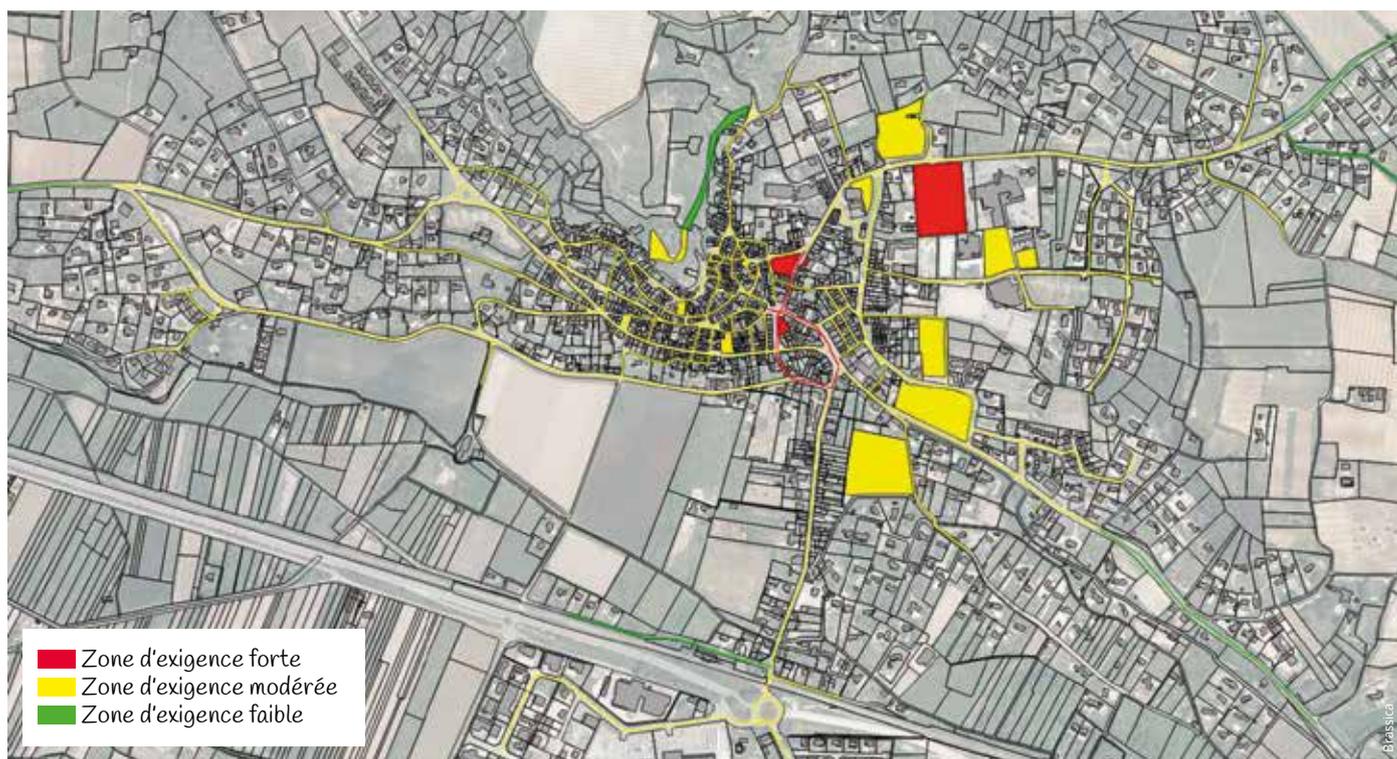
Une fois les procédures testées, un livret sera remis à chaque habitant de Cadenet pour l'informer des modalités de l'annonce d'une crise grave, de l'attitude à adopter et des consignes à appliquer.



## Zéro pesticide et désherbage alternatif

**A**fin de contribuer activement à la préservation de notre environnement et à l'amélioration de notre cadre de vie commun, la municipalité a mis en place des techniques alternatives de désherbage et de mise en valeur et d'entretien des bords de voirie et des espaces verts

L'engagement de la commune dans cette démarche environnementale vous a été présenté le 5 avril 2017 en réunion publique puis dans un article du bulletin municipal *Le Tambour* n° 7.



## Information concernant la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La commune a fait l'objet d'un arrêté ministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et au titre du phénomène de sécheresse/réhydratation des sols pour l'année 2016.

Les sinistrés ont eu 10 jours pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs pertes, suite à l'arrêté ministériel paru au *Journal officiel* le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Si le lien de causalité entre les dommages constatés et le phénomène naturel est re-

connu par l'assureur ils pourront être indemnisés. Le délai était très court (10 jours) et nous avons pu informer la population de cette possibilité et de la procédure à suivre sur le site internet de la mairie, sur le panneau lumineux et par voie d'affichage.

Il est possible que l'état de sécheresse que nous connaissons depuis le mois d'avril 2017 fasse lui aussi l'objet d'un nouvel arrêté ministériel. C'est pourquoi nous invitons toutes les personnes



ayant noté et fait constater des problèmes de structure dans leur maison (fissures notamment) à se faire recenser auprès du service à la population afin que la commune puisse refaire l'année prochaine une reconnaissance de catastrophe naturelle pour ce risque.



*Poubelle, sur la voie publique, destinée uniquement aux papiers et déchets ménagers mais remplie de matériaux recyclables non triés par des habitants incivils.*

## La collecte des déchets ménagers change en avril 2018

La compétence « Déchets » est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, transférée à Cotelub.

Pour l'instant le service est assuré par un prestataire dont le contrat se termine le 31 mars 2018.

### Ce qui va changer :

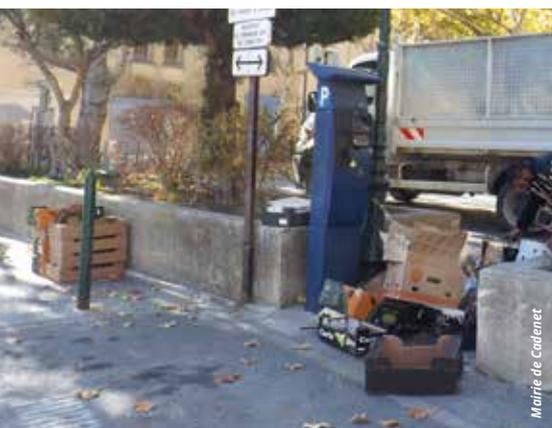
Fin de la collecte porte-à-porte à Cadenet ! Le système de collecte sera harmonisé sur tout le territoire de Cotelub. Dans l'optique de la mise en place de containers enterrés, plus esthétiques, plus hygiéniques, nous allons dans un premier temps installer des containers aériens sur des emplacements tests afin de permettre à chacun de changer les habitudes et de s'assurer que les emplacements choisis pour les containers enterrés soient pertinents. C'est une avancée en matière d'environnement et de justice sociale pour tous les habitants de Cadenet car jusqu'ici, seuls les habitants du cœur du village bénéficiaient de la collecte en porte-à-porte alors que tous finançaient ce service.

### Ce qui a déjà changé :

Depuis 2017, Cotelub met à notre disposition plusieurs fois dans l'année des bennes de collecte d'apports volontaires de nos déchets verts, ce qui n'était pas envisageable avec notre ancienne intercommunalité.

**Vous serez tenu informé de tous ces changements par un bulletin « spécial déchets » de Cotelub, distribué dans vos boîtes aux lettres en mars 2018 et par le site internet de Cadenet.**

Réduire ses déchets ménagers c'est réduire le montant de notre contribution financière à ce service public. Nous pratiquons déjà tous le tri des plastiques, cartons, etc. que nous avons pris l'habitude d'amener nous-mêmes aux points d'apports volontaires. Désormais nous amènerons aussi notre sac d'ordures ménagères aux points de collecte de container enterré. Un tri correct de nos déchets ménagers et des achats judicieux réduisent le poids des déchets d'une famille de 4 personnes à un sac de 30 litres par semaine !



*Après le marché du lundi, les services municipaux procèdent au nettoyage des encombrants recyclables.*

## Nos engagements de mars 2014 :

# TRAVAUX - ÉQUIPEMENTS

- **Implanter un nouveau mobilier urbain.**  
En cours de réalisation dans le cadre de la réhabilitation du centre-ville.
- **Créer un jardin d'enfants, construire un skatepark pour les adolescents.**  
Projet en attente de réalisation dans la zone du foyer rural.
- **Construire de nouvelles toilettes publiques.** **Projet reporté.**
- **Construire deux logements et un garage près du cimetière.** **Projet reporté.**
- **Construire des logements, un office de tourisme et une salle de réunion sur l'espace « Vivet » (place du Tambour).**  
**Projet Vivet en attente du feu vert des services de l'État.**
- **Mettre à l'étude la création d'un complexe sportif et de loisirs afin de dégager de l'espace autour des écoles pour un restaurant scolaire et des salles d'activités.** **Projet reporté.**

Extrait de la profession de foi de la liste électorale **Encore et toujours pour Cadenet.**

## Travaux dans le cadre de la Loi d'accessibilité (Ad'AP)

**L'**Ad'AP, dont la mise en œuvre initialement prévue sur 3 ans, soit de 2016 à 2018, a fait l'objet d'une modification par délibération en 2017. Considérant les restructurations budgétaires de l'État, de la Région et du Département et la commune n'ayant pu obtenir le niveau de subvention escompté en 2017, l'agenda a été étalé.

### Ce qui a été réalisé :

- 1) La mairie :** l'accès au bâtiment de la mairie permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux services sans problèmes.
- 2) Le CCAS :** porte d'entrée, mise aux normes.

**3) La cantine :** un monte-charge a été installé pour permettre aux enfants en fauteuil d'accéder à la cantine en toute sécurité.

**4) La police municipale :** toute la zone d'accueil a été repensée et la porte d'entrée mise aux normes.

### Ce qui reste à réaliser :

Mises aux normes de la bibliothèque, de la salle Jacquème, d'une partie de l'école primaire, du foyer rural, en 2018, du stade, des tennis et de La Laiterie, en 2019 et de l'église, en 2020.

Nouvel accès à la mairie.



### Ad'AP

L'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes à mobilité réduite mais également les malentendants (mise en place de boucle auditive, alarme lumineuse, etc.) les non-voyants (marqueurs tactiles), les porteurs de handicaps mentaux (logos repérables facilement et compréhensibles par tous, etc.) et la formation des personnels municipaux à l'accueil de tous les publics.

mettons-la en place  
pour que chacun  
trouve sa place

loi  
handicap

## Projet Arcole de réhabilitation du cœur de ville : calendrier prévisionnel des travaux



Réunion du groupe de travail de réhabilitation du cœur de ville. De gauche à droite : Pierre Loriedo, Françoise Raoux, Valérie Boisgard, Éric Coz, Stéphanie Julien, Fernand Perez, Isabelle Joret-Galy, Philippe Deliau et Marie-Françoise Joseph qui prend la photo.

« Je suis conscient que les travaux entrepris vont causer des désagréments aux habitants de Cadenet et aux commerçants en particulier, aussi je serai très vigilant quant aux respects des délais de réalisation de ces travaux. Soyez indulgents et assurés que les entreprises et moi-même ferons le maximum pour ne pas trop gêner votre quotidien. Je sais que je peux compter sur vous et vous en remercie d'avance »

**Pierre Loriedo**

Adjoint travaux, cimetière, stationnement, circulation et proximité



Afin de vous tenir régulièrement informé de l'avancée des travaux de réhabilitation du centre-ville, un planning réactualisé des travaux par zone sera mis à jour chaque mois sur le site internet de la mairie

<http://www.mairie-cadenet.fr>

Pour ceux qui n'ont pas accès à internet, la même information sera consultable en mairie, à l'accueil.

Les travaux de la place du Tambour d'Arcole ont commencé, l'appel d'offres a été lancé et les entreprises ont été sélectionnées. Tous les acteurs économiques sont prêts.

Nous avons commencé par les travaux des parkings de proximité afin de permettre à la population de pouvoir se garer lorsqu'en 2018 les travaux du centre-ville démarreront.

### Planning des travaux :

#### Phase 1 :

Parking foyer rural et Amandiers achevés fin décembre 2017

 Place du 14 Juillet :  
du 6 janvier à fin avril 2018

 Arcole sud (réseaux) :  
de janvier à février 2018

 Louis Blanc :  
de février à mi-avril 2018

 Gambetta : mars 2018

#### Phase 2 :

 Victor Hugo et Arcole nord-ouest :  
de mai à mi-août 2018

#### Phase 3 :

 Arcole nord au sud :  
de septembre à décembre 2018

Le SIVOM procédera à la réfection du réseau d'eau en janvier/février rue Victor Hugo et place du Tambour d'Arcole.

Dès le 6 janvier 2018, le marché du lundi sera déplacé cours Voltaire, de la rue Lamartine au calvaire avant la Poste.



## Un certain nombre de travaux sont réalisés par les agents municipaux



Lors de la vente des appartements de l'ancienne gendarmerie sur la route de Pertuis, la mairie a décidé de conserver un appartement destiné à permettre un logement d'urgence à usage municipal. Les agents municipaux ont complètement remis en état et aux nouvelles normes cet appartement.

Ils ont également contribué à la réhabilitation du plateau sportif.

Les hommes d'entretien sur le rond-point de la gare.

Des travaux dans la bibliothèque ont été réalisés (réfection du sol).

Les employés municipaux s'occupent aussi des travaux dans les écoles, les équipements sportifs (stade-tennis), au cimetière, dans le fleurissement de la ville, etc.



Restauration du lavoir, avenue Gambetta.



Réalisation du terrain de boules.



Entretien du cimetière.



Entretien du stade.

### Skatepark et jardin d'enfants

En 2018, la réalisation du skatepark et du jardin d'enfants va commencer. Afin de ne pas trop perturber les usagers du parking du foyer Rural, la mise en place du skatepark et du jardin d'enfants n'interviendra qu'une fois les parkings réhabilités dans le cadre du programme Arcole.

### Camping de Cadenet

Homair Vacances a remporté la délégation de service public et exploitera pendant 15 ans le site du camping de Cadenet. Le délégataire versera chaque année 120 000 € HT à la commune.



« Les services techniques municipaux réalisent un grand nombre de travaux dans les bâtiments municipaux et sur les voies communales : maçonnerie, peinture, électricité, plomberie, jardins publics, entretien de la voirie, etc. Ces travaux réalisés en interne participent à la maîtrise du budget municipal. Je voulais aujourd'hui les remercier pour leur sérieux et leur professionnalisme tout au long de l'année » **» Pierre Lorio**



## Dès mars 2014, la nouvelle équipe municipale a fait de la sécurité une de ses priorités

Une commission interne d'élus « sécurité » composée de Pierre Lorioedo, Marc Jaubert et Jean Claude Leclair a été créée.

Des réunions de concertation avec les différents acteurs de la sécurité et des administrés, suivi d'une analyse des problématiques locales, ont conduit la commission à proposer des améliorations afin d'optimiser le service de la police municipale.

**Suite aux conclusions et propositions de cette commission, la municipalité a décidé de :**

■ recruter un chef de service,

■ transférer le poste de police située dans un bureau de la mairie dans les locaux de l'ancienne brigade de gendarmerie, plus adaptés à cette fonction,

■ remplacer petit à petit le parc de véhicules qui compte désormais 2 véhicules d'intervention et un véhicule adapté pour la capture d'animaux divagants,

■ intégrer à la police municipale, l'agent de surveillance de voie publique (ASVP),

■ créer un système de vidéo-protection sur la commune.

« Notre volonté politique est de tendre vers cet équilibre si difficile à trouver, entre la mise en place d'une police de proximité proche de la population et de ses préoccupations, et la lutte contre les atteintes à la sécurité et à la tranquillité publique.

La municipalité, engagée dans une politique d'amélioration et d'optimisation de la sécurité pour faire de notre commune un territoire agréable, paisible et sécurisé a mis en place depuis 2014, des axes stratégiques forts tels que la modernisation du service, le déploiement de nouveaux outils, le développement d'une police de proximité, des relations avec nos partenaires institutionnels et avec les administrés. »

La police municipale est composée d'un chef de service, de deux brigadiers-chefs principaux et d'un gardien.

**Pierre Lorioedo**  
Adjoint délégué  
à la police municipale



### Le poste de police municipale

**15, route de Pertuis**

Le service fonctionne 5 jours ½ sur 7.

#### Horaires d'ouverture :

- Le lundi : 7 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h
- Du mardi au vendredi : 8 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h
- Le samedi matin : 8 h à 12 h

En fonction de l'effectif présent, des services décalés, soit en début de matinée à partir de 7 h ou se poursuivant en soirée jusqu'à 21 h sont mis en place.

En dehors de ces horaires, la police municipale intervient sur plus d'une trentaine de manifestations tout au long de l'année (festivités, commémorations, escortes, élections...)



Police municipale

Patrouille de proximité.

## 2014/2015

- Concertation, réflexion et prise de décisions.
- Appel à candidatures d'un poste de chef de service.
- Acquisition de gilets pare-balles.

## 2015

- Le nouveau chef de service prend ses fonctions en mars avec pour mission initiale la réorganisation du service.
- Un diagnostic local de sécurité est établi.
- Une nouvelle convention de coordination entre le préfet, le maire et la gendarmerie nationale est signée.
- Le service « objets trouvés » est réorganisé.
- La fourrière automobile est mise en place.
- Un service en soirée deux fois par semaine est créé.
- Des réunions régulières et des contrôles routiers sont mis en place avec la gendarmerie dans le cadre de la convention de coordination.
- La présence de la police municipale sur les grands événements culturels, festifs du village est accrue.
- le nouveau poste de police est inauguré en juillet.
- une pré-fourrière animale avec 4 boxes est mise en place au poste ainsi que du matériel de capture des animaux en divagation.
- Le stationnement anarchique dans le centre du village est régulièrement verbalisé.
- La verbalisation électronique est mise en place.
- Un nouveau véhicule (Duster 4x4) est acquis.
- Une page dédiée à la police municipale est créée sur le site internet de la mairie de Cadenet.

## 2016

- La police municipale a bénéficié du prêt par l'État de nouvelles armes (révolvers 38 spécial) pour remplacer un armement devenu obsolète.
- L'« Opération Tranquillité Vacances » est mise en place.
- Un nouvel agent est recruté au poste d'adjoint au chef de service pour remplacer un départ à la retraite.
- La menace terroriste est prise en compte sur les manifestations et aux abords des écoles.
- 4 caméras individuelles sont acquises.

## 2017

- Un système de vidéo protection de plusieurs dizaines de caméras communes est envisagé.
- L'ancien ASVP intègre la police municipale.
- Le dispositif « Voisins vigilants » est lancée après une réunion publique.
- Un nouvel agent est recruté pour remplacer un départ à la retraite.
- Des pistolets semi-automatiques 9 mm (Glock 17) sont acquis, les armes de prêt sont restituées à l'État.
- Le plan communal de sauvegarde (PCS), dont le poste de commandement communal (PCC) se trouve au poste de la police municipale, est finalisé.
- En fin d'année, les premières caméras devraient être installées.

## Patrick Letreueuf, vacataire rattaché au service de la police municipale

Il est chargé :

- de la surveillance lors de l'entrée et de la sortie des élèves devant l'école élémentaire Méлина Mercouri,
- du ramassage du courrier au centre de tri,
- de la distribution du bulletin d'informations municipales,
- de la distribution de courriers exceptionnels et urgents.



Mairie de Cadenet

## Équipements et matériels de défense

La police municipale est dotée des matériels et équipements de défense suivants :

- pistolets semi-automatiques,
- générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes
- « bâtons de défense »,
- gilets pare-balles,
- caméras individuelles.

Sécurité aux écoles.



Police municipale

## Les missions de la police municipale de Cadenet

### Police administrative :

- Enquêtes administratives.
- Patrouille de surveillance :
  - surveillance générale de la commune (pédestre et véhiculée),
  - surveillance des abords des établissements scolaires pour sécuriser l'entrée et la sortie des élèves (plan Vigipirate),
  - surveillance et sécurité des défilés, cortèges, courses, manifestations culturelles, sportives, récréatives ou autres organisées par la commune ou les associations, des marchés et foires,
  - des bâtiments communaux,
  - des habitations dans le cadre de l'«OpérationTranquillitéVacances»,
  - des massifs forestiers et des bords de la Durance.
- Assistance aux gendarmes et pompiers sur les lieux d'accidents de la route
- Enlèvement des véhicules épaves abandonnés sur la voie publique
- Gestion :
  - des objets trouvés,
  - des fourrières automobiles et animales,
  - du dispositif « Voisins-Vigilants »
- Représentation lors des cérémonies patriotiques ou commémoratives.

### Le pouvoir de police générale et spéciale du maire :

- Contrôle et surveillance du stationnement (zone horodateur, stationnement gênant et abusif), des autorisations d'occupations du domaine public, des opérations de police funéraire.
- Surveillance et régulation de la circulation avec constatation et verbalisation des infractions relatives au Code de la route.
- Élaboration et suivi de l'exécution des arrêtés municipaux (travaux, circulation, manifestations...).
- Relevé des anomalies sur la voie publique constatation des infractions à la voirie routière (en liaison avec les services techniques).

- Surveillance et verbalisation des infractions liées aux atteintes à l'environnement.
- Gestion des dossiers de déclaration de chiens dangereux.
- Protection des personnes dans le cadre du Plan communal de sauvegarde.

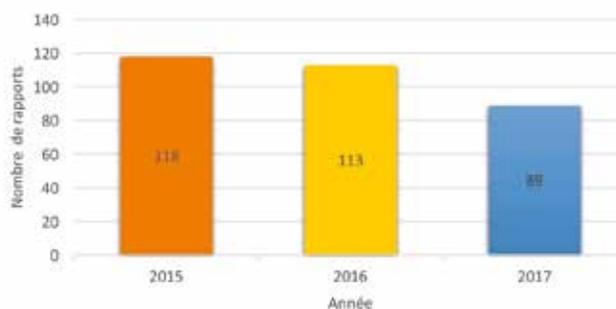
- Assistance à la gendarmerie.
- Présence aux abords des bureaux de vote lors des différentes élections et transfert du PV de recensement des votes.

## Quelques chiffres sur l'activité de votre police municipale

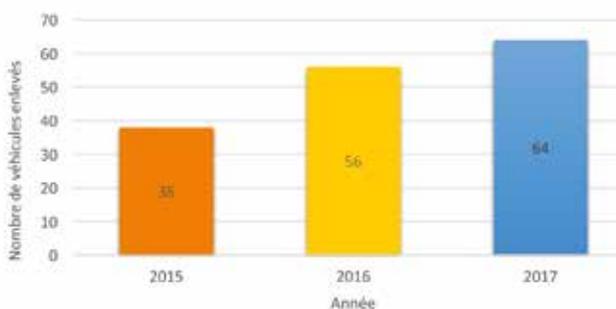
Les chiffres de l'année 2017 sont arrêtés au 31 octobre.

### ► Les rapports établis

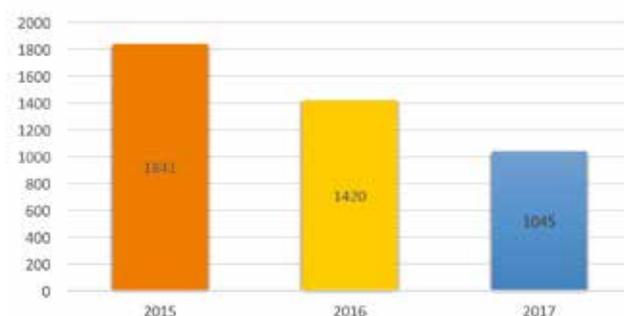
Les rapports rendent compte à l'autorité administrative (maire et élus délégués à la sécurité) et à l'autorité judiciaire (procureur de la République) des événements constatés.



### ► La fourrière automobile

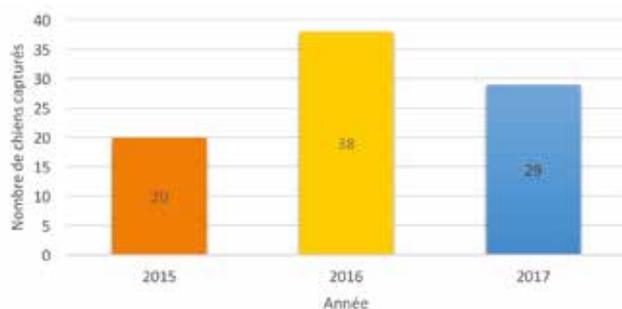


### ► La verbalisation



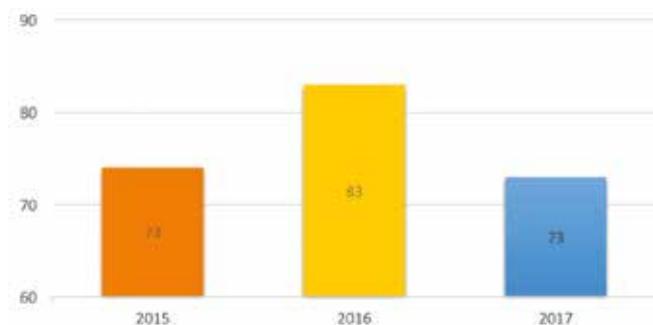
## ► La fourrière animale

Les animaux divagants sur la voie publique représentent un danger potentiel pour les piétons et les véhicules. Les animaux capturés sont hébergés au poste de police. Les animaux sans maître, ou dont le maître n'est pas retrouvé, sont confiés à la SPA.



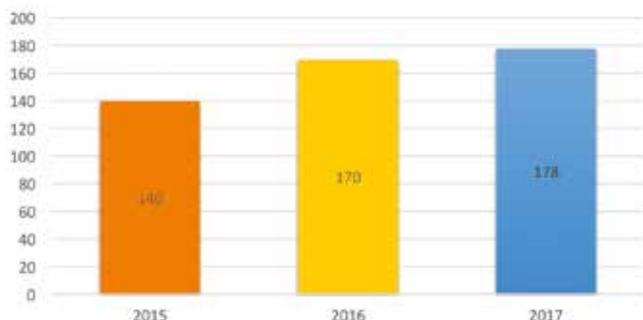
## ► Les objets trouvés

La police municipale est le dépôt officiel des objets trouvés sur la commune de Cadenet.



## ► Opération Tranquillité Vacances

Nombre de passage de la police municipale sur les lieux d'habitations à la demande des habitants.



## La vidéo protection

Promesse de la campagne électorale 2014, le projet de vidéo-protection a démarré en 2017 avec la signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système avec plusieurs dizaines de caméras. Ce projet devrait s'étaler sur les quatre prochaines années. Les travaux pour la création d'un poste de supervision dans les locaux de la po-

lice municipale ainsi que l'installation d'une douzaine de caméras devraient débuter en 2018.



## Le dispositif Voisins vigilants



La municipalité de Cadenet a adhéré au dispositif « Mairie vigilante » qui offre un moyen supplémentaire de communication rapide avec les citoyens inscrits, en matière de sécurité des biens et des personnes dont les alertes de risques majeurs inscrits dans le Plan communal de sauvegarde tels que : les inondations, les intempéries, les feux de forêt, etc.

Ce dispositif, à l'origine axé sur la sécurité, inclut une dimension relationnelle de partage, de solidarité et d'entraide car s'il est une réponse efficace pour lutter contre l'insécurité, il permet aussi de participer à la vie du quartier, dans une relation bienveillante de confiance avec le voisinage, la municipalité et les forces de l'ordre.

Ce dispositif de communication entre la mairie et les citoyens est ainsi utilisé dans d'autres domaines tels que l'annonce d'événements festifs, de manifestations culturelles, d'information sur des difficultés de circulation dues aux travaux, des coupures de réseau (eau, électricité, gaz, etc.).

La plateforme de communication Voisins vigilants est entièrement gratuite. Elle permet de mettre en relation les citoyens inscrits dans le dispositif « Voisins vigilants ».

Le dispositif est maintenant opérationnel et compte près de 110 Voisins vigilants inscrits.

**Pour s'inscrire sur la plateforme Voisins vigilants il faut se rendre sur le site ci-dessous et se laisser guider.**

<https://www.voisinsvigilants.org/>



■ **en partenariat avec le département de Vaucluse :**

- sur la RD 118, sur un linéaire de 600 mètres du rond-point des lavandes jusqu'à l'intersection de la RD 973 (lieu-dit le Carrairon), carrefour type tourne-à-gauche. ▼



- sur le RD 943, route de Lourmarin, entrée ouest de la commune, sur un itinéraire de 300 mètres, voie d'accès de la nouvelle gendarmerie de Cadenet et cheminement piétonnier. ▼



■ **par le Syndicat d'électrification du Vaucluse**

- renforcement du poste des Planes et enfouissement des réseaux électriques et Télécom.
- renforcement du réseau basse tension, poste Laval, lieux-dits Laval et Saint-Hilaire RD 45.
- enfouissement des réseaux électriques basse tension, poste Le Serre et Saint-Janon.

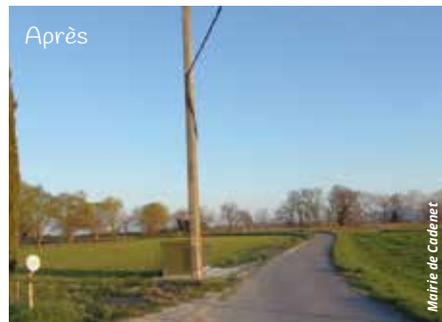
■ **par le SIVOM**

- renouvellement des canalisations eau potable et assainissement du boulevard de la Liberté.
- renouvellement de 680 mètres linéaires de canalisations d'eau potable avec les branchements réglementaires et 180 mètres linéaires de canalisations d'assainissement.

■ **par Enedis**

Travaux entrepris par Enedis (ex ERDF) et réalisés par l'entreprise Colas afin de fiabiliser l'alimentation électrique dans le secteur sud-est et sur la commune de Cadenet :

- 6097 mètres de ligne haute tension aérienne 240 ont été enfouis.
- 4189 mètres de ligne haute tension aérienne ont été déposés.
- 39 supports métalliques, 13 en béton et 2 en bois, ont été enlevés.
- 4 postes de distribution publics ont été posés.
- 2 postes de distribution aériens ont été déposés. ▼



■ **par le Syndicat intercommunal du MArderic (SIMA)**

Après bien des tracasseries administratives, le Syndicat intercommunal du Marderic a procédé à la remise en état du lit de la rivière. ▼



# Réhabilitation de l'avenue Philippe de Girard et de la route de Pertuis



## Description de l'aménagement :

- Création d'un trottoir unilatéral en béton désactivé accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) d'une largeur de 1,40 m côté est.
- Réalisation de places de stationnements à l'ouest de la voie.
- Remplacement des platanes par des sujets moins importants de type Pyrus Chanteclerc.
- Création de 3 plateaux traversants visant à réduire la vitesse des automobilistes.
- Reprise de l'assainissement pluvial coté est et de l'éclairage public, mise en place de candélabres neufs.
- Mise en discrétion des réseaux secs Enedis et Orange (enfouissement).



La mise en service du deuxième tronçon de la déviation Cadenet/Villelaure inauguré le 30 juin 2016 a permis d'organiser les déviations nécessaires pendant le temps de réalisation des travaux de l'avenue Philippe de Girard.

## Les principaux acteurs de cette réalisation:

- **Maîtrise d'ouvrage :** Conseil départemental de Vaucluse, direction de l'aménagement routier, service maîtrise d'ouvrage
- **Maîtrise d'œuvre, conception :** BE Mediae
- **Maîtrise d'œuvre travaux :** Conseil départemental de Vaucluse, direction de l'aménagement routier, service travaux

« Tout est mis en œuvre pour gêner le moins possible les nombreux riverains. »

Jean-Claude Delaye  
Adjoint Voirie et signalétique



Les platanes dessouchés...



... seront remplacés par des Pyrus Chanteclerc.

## Entreprises titulaires des marchés de travaux notifiés le 11 mai 2017 :

- **Lot « terrassements, réseaux divers » :** groupement Roux TP- Eiffage Route Méditerranée – Sol provençal
- **Lot « revêtements bitumineux » :** EIFFAGE Route Méditerranée
- **Lot « signalisation horizontale et verticale » :** Midi Traçage
- **Coordonnateur de sécurité SPS :** HubertMaingonnatdeSPSConseils.

**Fin des travaux : mars 2018.**

## Nos engagements de mars 2014 : **ENFANCE - JEUNESSE**

- **Poursuivre et développer la politique conduite depuis 2001 pour l'enfance et la jeunesse.**  
**Fait. À compter de 2017, Cotelub assume la compétence Petite enfance et la compétence Jeunesse.**
- **Conduire les projets de construction et rénovation des infrastructures scolaires et éducatives. Fait.**
- **Mettre en place les nouveaux rythmes scolaires : afin de répondre aux besoins chronobiologiques de l'enfant, nous avons proposé aux parents et enseignants de réduire le temps d'apprentissage quotidien et la durée de la journée scolaire avec une semaine de 4,5 jours (mercredi matin), de mettre en place des activités éducatives encadrées par les services municipaux, des enseignants volontaires et des intervenants agréés.**  
**Fait mais nous avons appliqué le décret Hamon avec 5 matins et 3 après-midi soit en tout 8 ½ journées de classe.**
- **À la rentrée 2014, nous assumerons matériellement, financièrement et pédagogiquement, la décision issue de la concertation engagée. Fait.**
- **L'effort consenti pour l'école, l'enfance et la jeunesse représente plus du tiers des dépenses de fonctionnement de la commune. Il sera maintenu et étendu compte tenu de l'importance de la formation de notre jeunesse pour l'avenir. Promesses tenues!**

Extrait de la profession de foi de la liste électorale *Encore et toujours pour Cadenet.*

« Le début de ce nouveau mandat fut définitivement marqué par l'incendie de l'école maternelle la nuit du 2 août 2014. »

**Sandrine Allegre**  
Adjointe Éducation  
Enfance-Jeunesse



## L'incendie de l'école maternelle

**À** un mois de la rentrée, deux classes, deux dortoirs, deux blocs sanitaires, l'ensemble du mobilier et du matériel pédagogique, les espaces de stockage et une partie du réfectoire avaient disparu. Le reste de l'école était recouvert de suie.

La rentrée scolaire 2014/2015 n'a cependant pas été perturbée grâce au travail commun des services techniques, des ATSEM, des entreprises spécialisées et des enseignants.



## Les rythmes scolaires

**D**epuis septembre 2014, le temps scolaire se déroule sur 5 matinées et 3 après-midi. Les NAP (nouvelles activités pédagogiques) se déroulent le vendredi après-midi. Cet emploi du temps a été décidé en concertation avec les associations de parents d'élèves et les enseignants.

Puis la commission municipale Enfance-Jeunesse a choisi de proposer aux enfants, non pas une garderie mais un vrai temps ludique et éducatif avec des ateliers encadrés par du personnel qualifié.

La mairie s'est donné les moyens d'atteindre ce but : recrutement de personnel, conventions avec des associations, achat de matériel et organisation de l'occupation des locaux municipaux autres que scolaires.

Environ 270 enfants bénéficient chaque année depuis 2014 de ce nouveau service municipal. Répartis sur les différentes infrastructures de la commune, les ateliers proposés sont divers et variés (sport, musique, ateliers créatifs...). Afin que les enfants considèrent cette fin de semaine comme un temps de

« Le point phare de la politique enfance jeunesse de ce nouveau mandat : réussir la mise en place des rythmes scolaires. »

**Sandrine Allegre**

loisirs et d'activités rien que pour eux, ils ont la possibilité de changer d'atelier tout au long de l'année, entre chaque vacances scolaires.

**Le coût annuel pour la commune est d'environ 27 000 euros : ce service est gratuit pour les familles.**

La volonté politique des élus, l'effort financier consenti par la commune, l'engagement du personnel communal (animateurs, ATSEM) ont permis la réussite de ce projet, imposé par des décisions nationales et remis entre les mains des collectivités territoriales.

## Le nouveau gouvernement a remis en question l'organisation des rythmes scolaires dès cette rentrée 2017.

Nous avons décidé de ne rien modifier pour l'année scolaire 2017/2018, mais pour la rentrée 2018/2019, nous nous concerterons avec les APE et les enseignants pour organiser le temps scolaire en fonction des directives nouvelles.

« Concernant la politique générale de l'Éducation-Enfance-Jeunesse, les enveloppes budgétaires ainsi que la masse salariale ont été maintenues, malgré l'augmentation des coûts de revient des services proposés et la diminution des aides des différents organismes publics. » Sandrine Allegre

Maison Petite Enfance.



La commission Enfance-Jeunesse étudie les dossiers en cours. De gauche à droite : Sandrine Allegre, Valérie Boisgard, Claudine Sabio, Caroline Bomba, Fabrice Ripert, Valérie Grange et Marie-Françoise Joseph qui prend la photo.

## Enfance-Jeunesse et Cotelub

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les compétences petite enfance et jeunesse ont fait l'objet d'un transfert vers Cotelub, établissement public de coopération intercommunale :

- L'accueil de la petite enfance (crèche)
- Le Relais Parents Assistantes Maternelle (RPAM)
- L'accueil des jeunes de 12 à 18 ans (Le Kiosk)

Le bâtiment de la maison de la petite enfance, où se trouvent la crèche Lou Calinou et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), est devenu propriété de Cotelub. La crèche continue d'être gérée par l'association Lou Calinou de Cadenet mais les inscriptions ou certaines autres modalités sont prises en charge par l'intercommunalité.

Concernant le RPAM, un agent a été transféré à Cotelub au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour le LAEP, les personnels restent communaux. Cotelub s'engage dans la continuité du service. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont à la charge de Cotelub.

Concernant le Kiosk, la compétence, bien que transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a fait l'objet d'une convention de mise à disposition du service pour permettre à Cotelub de s'organiser et travailler sur le projet commun territorial de la jeunesse. Pendant cette période, la gestion du fonctionnement quotidien reste sous la responsabilité du maire, en accord avec l'intercommunalité, mais la charge financière est assumée par Cotelub.

« La petite enfance et la jeunesse sont et resteront, pour nous, une priorité et, si nous ne disposons plus de cette compétence sur le plan communal, nous participons activement aux débats et commissions au sein de Cotelub, car ce transfert ne change rien à notre démarche : nous sommes et resterons attachés à un service de qualité, adapté aux besoins des familles. En tant que conseillère communautaire, je travaille au sein de notre intercommunalité à la pérennité de notre politique en matière de petite enfance et de jeunesse tout en m'associant aux projets à étendre sur tout le territoire communautaire. »

**Sandrine Allegre**  
Adjointe Éducation  
Enfance-Jeunesse



## Opération « de la ferme à ta cantine »

Le 8 juin 2017, les enfants de l'école primaire de Cadenet, de la maternelle à l'élémentaire, ont fêté les 40 ans du Parc naturel régional du Luberon, avec un repas bio et local préparé par Éric, le chef de la cuisine scolaire.

### Au menu :

Agneau et légumes de saison ou petit épeautre et clafoutis d'anniversaire aux cerises !



Éric Pradeau, cuisinier de la cantine scolaire.

Peu à peu les enfants ont pris goût à des légumes et ingrédients peu utilisés jusqu'ici en restauration scolaire.

Le chef de la cuisine scolaire est attentif au maintien d'un prix de revient raisonnable avec une qualité nutritionnelle accrue, dans le respect de l'environnement et du rythme des saisons. Ce n'est pas toujours facile de faire coïncider prix et qualité organoleptique !

Avec son équipe, il essaye de faire comprendre aux enfants l'intérêt de ne pas gâcher la nourriture et d'apprendre à goûter ce que l'on ne connaît pas.

La commune de Cadenet est partenaire depuis 2009 de l'opération « De la ferme à ta cantine », coordonnée par le Parc du Luberon.

Les enfants apprécient de plus en plus les repas de la cantine d'Éric !

Éric Pradeau, encouragé par la volonté politique des élus de Cadenet d'offrir à nos enfants une alimentation saine, prépare avec son équipe des repas à partir de denrées fraîches de saison, issues de filières locales d'agriculture raisonnée et/ou bio et de denrées sèches, transformées et cuisinées sur place sur la base de menu élaboré en collaboration avec une diététicienne.

### La cantine : comment ça marche ?

Les parents signent un contrat qui engage les deux parties (parents et municipalité) pour, au choix 1, 2, 3 ou 4 repas par semaine.

Chaque midi, un pointage des enfants présents est effectué. Une facture mensuelle des repas est envoyée aux parents.

Si un enfant, non inscrit, doit manger un jour à la cantine suite à un événement particulier, l'enfant se signale au moment du pointage et la situation est régularisée lors du paiement ponctuel de la prestation.

Si l'enfant mange plus de 3 fois de manière occasionnelle entre deux périodes de vacances scolaires, la municipalité considère que l'enfant dépend du contrat minimum et les parents reçoivent une facture en fin de mois.

## Nos engagements de mars 2014 :

# ACTIONS SOCIALES

- **Poursuivre la politique conduite dans le domaine social en maintenant l'investissement financier engagé.**  
**Fait. En constante recherche d'optimisation.**
- **Mettre en place un service « Allo mairie solidarité » pour faciliter le traitement des urgences sociales.**  
**Projet abandonné car l'efficacité du service social du CCAS a comblé cette demande.**
- **Améliorer, dans la mesure du possible, les accès aux bâtiments publics anciens pour les personnes à mobilité réduite.**  
**Fait. Le CCAS est accessible à tous. L'Agenda AdAp étalé sur plusieurs années est en cours de réalisation.**
- **Maintenir la régie funéraire municipale, service communal de pompes funèbres.**  
**Après une baisse régulière de l'utilisation du service communal de pompes funèbres pendant quelques années, la commune a dû, avec regret, se résoudre à clore définitivement en 2017. Les raisons de cette fermeture vous ont été expliquées dans le bulletin municipal n° 5, page 9.**  
**Notre objectif permanent : organiser et amplifier la solidarité en ces temps difficiles.**

Extrait de la profession de foi de la liste électorale *Encore et toujours pour Cadenet.*

# Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal administratif, doté de la personnalité morale de droit public lui conférant une autonomie administrative à l'égard de la commune.

Le CCAS est composé d'un conseil d'administration présidé par le maire et composé, à parité, de membres élus, en son sein, à la présentation proportionnelle, par le conseil municipal et de personnes nommées par le maire parmi lesquelles figurent au moins trois représentants d'associations à caractère social.



Françoise Raoux,  
adjointe à l'action sociale.



Sandrine Mathieu, assistante sociale et directrice du CCAS et Sylvie Trochu, secrétaire de ce service.

En mars 2014, Fernand Perez, réélu dans ses fonctions de maire de la commune est, de fait, président du CCAS. La délégation aux Affaires sociales est confiée à Françoise Raoux, nommée adjointe au maire.

En avril 2014, sur les 10 personnes nommées au conseil d'administration du CCAS - 9 femmes et 1 homme - 4 faisaient partie du précédent conseil d'administration du CCAS.

Le conseil d'administration du CCAS se réunit toutes les 6 semaines conformément au règlement intérieur voté.

## Les missions du CCAS

Conformément à l'article L 123,5 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS anime « une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées » avec des missions obligatoires :

- Participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale, d'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA), de Revenu de Solidarité Active (RSA).
- Domicilier les demandeurs qui n'ont pas de domiciles stables.

### Et des missions facultatives qui à Cadenet répondent à des critères spécifiques.

Les missions facultatives du CCAS de Cadenet répondent à 3 principes fondamentaux :

- **La territorialité** : seules les personnes de la commune peuvent bénéficier des prestations du CCAS
- **Le champ de compétence** : le CCAS n'intervient que dans le cadre d'une action à caractère social
- **L'égalité de traitement** : toutes personnes placées dans des situations objectivement identiques ont droit à la même aide.

Le personnel du CCAS accueille, écoute, informe et oriente les personnes, quelle que soit leur problématique.

L'établissement a également un rôle de soutien moral et/ou financier ponctuel sur du court, moyen voire long terme en fonction des situations rencontrées par les personnes en difficultés.

Le CCAS est un relais pour la mise en place des politiques sociales nationales, départementales et communales.

## Le CCAS de Cadenet : un poste d'assistante sociale et un secrétariat entièrement dédié aux missions du CCAS depuis 2015

L'assistante sociale est chargée des missions facultatives et d'appliquer la politique décidée par le conseil d'administration du CCAS : aides financières exceptionnelles, écoute, accompagnement budgétaire des personnes... Elle est depuis 2016 la directrice de l'établissement dont elle gère le personnel et le budget.

La secrétaire est chargée des missions obligatoires du CCAS ainsi que de l'enregistrement des demandes de logements sociaux sur la commune.

Le CCAS de Cadenet est ouvert tous les jours de la semaine sauf le mercredi après-midi.

Depuis 4 ans, l'assistante sociale reçoit tous les matins sans rendez-vous, pour être au plus près de la population.

« C'est une volonté politique municipale que ce service public de proximité, d'aides, d'accompagnement et de soutien à la population avec des horaires d'ouverture les plus larges possible pour en faciliter l'accès de tous. »

Françoise Raoux  
Adjointe déléguée  
à l'Action sociale



## La domiciliation des personnes sans domicile fixe

La domiciliation administrative est une des missions légales des CCAS

(art L264, 1 à 264,10 du CASF).

Elle permet au demandeur de recevoir du courrier et de mettre en place l'ouverture et le suivi de ses droits sociaux.

- L'assistante sociale accueille toute personne sollicitant une domiciliation dans la commune. Il s'agit majoritairement de personnes temporairement sans logement ou en attente d'un logement stable. Aucune demande à ce jour de domiciliation dans le cadre de la demande d'asile.
- Après un entretien avec l'assistante sociale, la personne sera autorisée à recevoir son courrier en mairie. Elle s'engage à le récupérer une fois par semaine.
- En 2014, 10 personnes étaient domiciliées administrativement par le CCAS. Et au 31 décembre 2016, 8 célibataires et 1 couple sans enfants bénéficiaient de cette mesure. Tous ont un lien avec la commune.

### Horaires d'ouverture

#### Secrétariat :

- de 9 h à 12 h : lundi, mardi, jeudi, vendredi
- de 14 h à 16 h : mardi, jeudi, vendredi

L'assistante sociale reçoit le matin, sauf le vendredi, sans rendez-vous et l'après-midi, sauf mercredi, sur rendez-vous uniquement.

Contact : 04 90 08 39 80

## L'épicerie solidaire de Cadenet : premier partenaire du CCAS pour l'aide alimentaire

Ouverte tous les jeudis après-midi, l'épicerie accueille exclusivement les personnes munies du droit d'accès délivré par l'assistante sociale du CCAS.

Ce droit d'accès permet à la famille, en fonction de sa situation financière, telle qu'évaluée par l'assistante sociale, de régler directement ses courses à l'épicerie solidaire ou de bénéficier de la gratuité. Dans ce cas, c'est le CCAS qui paye le montant des courses.

L'accès à la gratuité est soumis chaque mois à une évaluation et l'accès à l'épicerie solidaire est réexaminé tous les 3 mois.

En 2016, l'épicerie solidaire a aidé 119 familles, dont 74 en gratuité totale, 45 en accès payant.

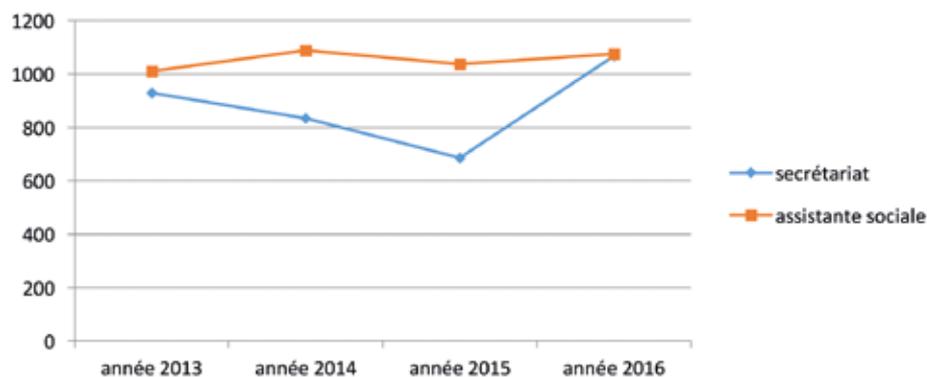
Parmi ces 119 familles, 28 personnes ont bénéficié de l'une ou l'autre formule en fonction de l'évolution de leur situation.

En 2016, le CCAS a versé 6 474,93 € à l'épicerie pour les 74 accès en gratuité totale.



Collecte pour la Banque alimentaire par les bénévoles de l'épicerie solidaire de Cadenet.

## Activité du CCAS depuis 2014

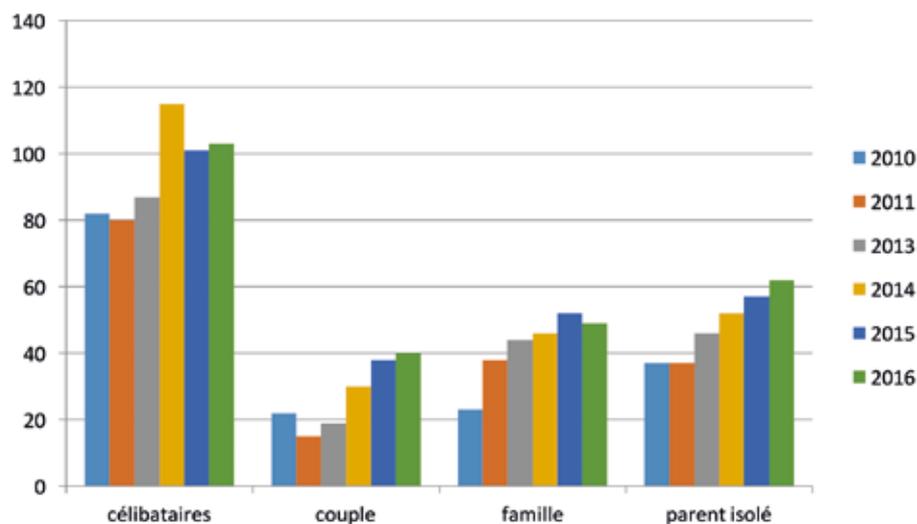


Évolution du nombre de personnes différentes accueillies entre 2013 et 2016.

### Pour toutes les missions du CCAS :

■ **En 2014** : 1 893 personnes ont été accueillies soit en moyenne 157 personnes par mois. ■ **En 2016** : 2 084 personnes soit en moyenne 173 personnes par mois.

## Profil des personnes accueillies par l'assistante sociale



Comme partout en France, l'accueil des personnes seules assumant un ou plusieurs enfants augmente.

En 2016 l'assistante sociale a reçu moins de famille et plus de parents isolés.

Les couples sans enfant sont de jeunes couples quittant le domicile parental ou des retraités.

## Ressources mensuelles des familles soutenues par le CCAS

Le seuil de pauvreté est de 993 € par mois : les familles suivies régulièrement par l'assistante sociale du CCAS vivent avec 860 € par mois en moyenne.

■ 14 % sont des salariés avec des revenus mensuels moyens de 1 250 €.

■ 86 % ont des revenus hors profession :

- 16 % sont au chômage avec un revenu moyen de 830 €.
- 35 % perçoivent le RSA avec un revenu moyen de 512 €.
- 12 % sont en Invalidité, CPAM, AAH avec un revenu moyen de 815 €.
- 20 % sont à la retraite avec un revenu moyen de 900 €.

## Évolution du budget du CCAS depuis 2014

Les charges de personnel représentent 70 % du budget annuel du CCAS et ont nécessité une augmentation de 4 000 € de ce budget au cours des 3 dernières années.

Les aides auprès des familles restent stables : en moyenne 12 500 € annuel dont 6 500 € pour l'aide alimentaire et

6000 € pour le paiement direct ponctuel par le CCAS de factures permettant à ces familles de faire face à un accident de la vie, une insertion professionnelle, un maintien dans un logement...

Ces aides accordées par le conseil d'administration du CCAS sont soumises à une évaluation de la situation

de la famille, présentée de manière anonyme au CA par l'assistante sociale après épuisement de tous les recours possibles existants (État, Région, Département). L'assistante sociale effectue en parallèle un long travail de fond avec les familles pour permettre une gestion optimale du budget familial.

## Quelles sont les aides du CCAS ?

### Deux types d'aide possible :

■ **Aide à la vie quotidienne** : C'est une urgence alimentaire. Par délibération du CA au début du mandat, l'assistante sociale peut agir sans attendre la tenue d'un prochain CA.

**L'aide à la vie quotidienne est accordée par l'assistante sociale sur deux critères :**

- La politique sociale du conseil d'administration est basée sur un montant de Reste à Vivre de 5 € par jour et par personne.

*Reste à Vivre (RAV) =*

*(ressources-charges locatives) / jour / personne*

Ce calcul permet au travailleur social d'accorder un bon alimentaire.

**En 2016, 119 familles ont eu accès à l'aide alimentaire.**

- Les personnes de Cadenet suivies par les travailleurs sociaux du conseil départemental bénéficient de bons alimentaires sur les critères du RAV du CCAS de Cadenet.

■ **Aides financières** soumises à la décision du conseil d'administration.

Ces aides sont des aides ponctuelles avec un paiement direct de factures (EDF, cantine, assurance, eau, etc.). Chaque dossier est présenté de façon anonyme aux membres du CA

**Depuis 2014, le nombre de personnes aidées évolue peu :**

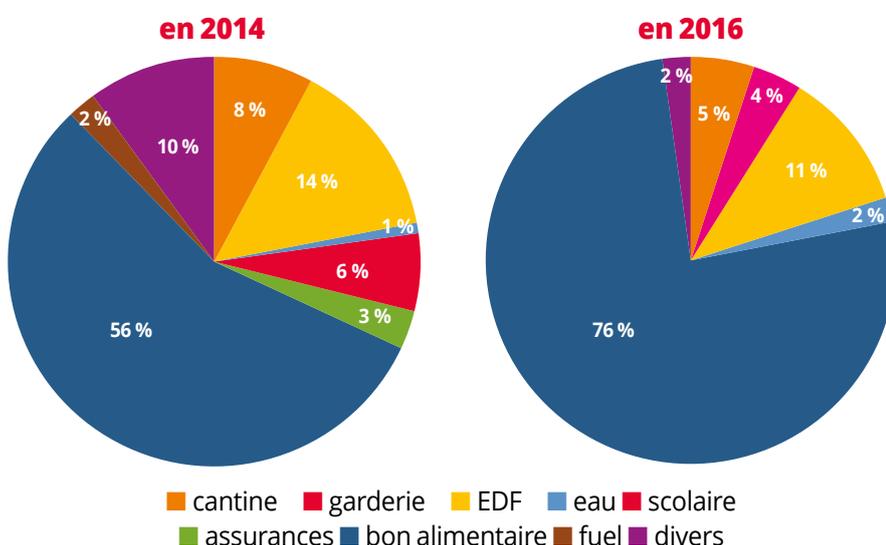
- 93 familles en 2014
- 92 en 2015
- 89 en 2016

afin d'objectiver au maximum la décision prise.

Les familles participent à au moins 20 % de la facture présentée.

**En 2016, 15 familles ont ainsi été soutenues par le CCAS.**

### Aide pour la vie courante :



### Archivage

Depuis sa création en établissement indépendant en 2009, le CCAS de Cadenet n'avait pas travaillé sur l'archivage de ses documents administratifs. En 2017 le conseil d'administration a sollicité le centre de gestion pour l'intervention d'une archiviste. Il a fallu 3 jours pour ranger et classer les documents accumulés en 8 ans. Aujourd'hui les agents du CCAS ont les moyens techniques de poursuivre ce travail.

## Les actions collectives du CCAS depuis 2014

■ **Action Santé** : au Centre Ressource d'Aix-en-Provence.

■ **Action Alphabétisation** : salle 3 du foyer rural, le mardi et, depuis septembre 2016, le jeudi de 14 h 30 à 16 h.

■ **Action Petite enfance** : intervention à la Bulle, Maison de la petite enfance, le vendredi matin soit 105 h/an.

■ **Action Sociale** : Tickets Loisirs pour Tous en collaboration avec le service Vie associative de la mairie.

■ **Action Économie d'énergie** : information sur des solutions simples.

■ **Action Personnes âgées**

### Action à la santé

Depuis décembre 2013, l'assistante sociale met ses compétences en animation de groupe à visées thérapeutiques au service de l'association Ressources basée à Aix-en-Provence Les Milles.

C'est un lieu d'accueil mis en place par le Docteur Jean-Loup Mouysset, médecin oncologue et toute son équipe composée de plus de 130 intervenants, pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches ou soignants. Soignés et accompagnants portent alors un autre regard sur le cancer et aident à traverser l'épreuve de la maladie.



Le CA a accepté que l'assistante sociale de Cadenet participe à l'action « Café Rencontre » à raison de 10 jours par an. En 2016, elle a animé 7 ateliers « Café Rencontre » soit 3,5 jours.

En 2016 l'assistante sociale n'a pas pu répondre à l'ensemble des demandes d'animation de l'association Ressources du fait de ces nouvelles missions en tant que directrice du CCAS.

En 2016, elle a malgré tout accompagné 2 personnes de Cadenet à ces « Café rencontre ». À l'issue de l'atelier, les participants peuvent bénéficier d'autres soins dans les locaux de l'association. C'est pourquoi cette action ne peut pas être délocalisée à Cadenet ou Pertuis.

### Une mutuelle de village pour les habitants de Cadenet

La commission des Affaires sociales a travaillé à la mise en place d'une mutuelle santé de village pour permettre aux Cadenétiens de bénéficier d'une meilleure couverture santé avec des tarifs attractifs.

L'organisme choisi est la Mutuelle Générale d'Avignon (M.G.A.) dont une des agences se situe à Pertuis.

Des permanences individualisées ont lieu à Cadenet, sur demande après inscription en mairie. Un agent de la MGA reçoit les administrés, étudie avec eux la formule la plus adaptée à leurs besoins.

Depuis la mise en place de cette collaboration en septembre 2016, environ une dizaine de contrats ont été signés couvrant une bonne quinzaine d'adhérents.

Des plaquettes d'information sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Renseignements également auprès de la MGA Pertuis au :

04 90 79 22 90

### Action Petite enfance

L'assistante sociale s'inscrit pleinement dans le groupe des accueillantes de la Bulle, lieu d'accueil parent/enfant, créant une réelle passerelle

entre l'action sociale du CCAS et la prévention primaire de la protection de l'enfance.

### Action auprès des personnes âgées

Chaque année le CCAS livre à domicile et en main propre un colis de Noël aux habitants du village âgés de plus de 83 ans.

Les résidents de la maison de retraite (EHPAD) reçoivent également un cadeau du CCAS pour Noël et en janvier le CCAS leur offre un spectacle musical ainsi que la Galette des Rois. Ces actions en direction des personnes âgées représentent une enveloppe budgétaire de 4 000 € par an.

La compétence du portage des repas à domicile dépend de Cotelub.



Cependant c'est toujours la cuisine de notre EHPAD qui fournit les repas sur Cadenet.

## Action Alphabétisation

Cet atelier d'échange en langue française est animé par 2 bénévoles pour un groupe de 10 à 12 personnes, Le CCAS, porteur du projet, assure le paiement des besoins matériels : cahiers, crayons, tableau. La mairie prête la salle, hors vacances scolaires.

Les bénéficiaires, originaires de pays étrangers ou ne maîtrisant pas la langue, apprennent à lire, écrire, échanger en pratiquant le français dans une ambiance conviviale. Deux groupes de compétences se sont constitués.

Un stage intensif a eu lieu à la demande des participants du 23 au 27 mai 2016, avec une sortie au musée de la vannerie de Cadenet et à La Laiterie pour une exposition de peinture. L'assiduité des apprenantes est constante et leur évolution importante.

Elles ont tenu leur promesse de participer au Téléthon où avec l'atelier couture de l'épicerie solidaire, elles ont vendu leur production et tenu le stand et en 2017, elles renouvellent cette action au profit de la recherche médicale.

Stand de l'atelier couture de l'épicerie solidaire lors du Téléthon 2016.



## Action sociale : Tickets Loisir Pour Tous



Les commissions Vie associative et Action sociale ont, avec le conseil d'administration du CCAS, fait le constat suivant : la commune de Cadenet compte de très nombreuses associations sportives, culturelles et sociales, mais pour de nombreux foyers, régler ses factures courantes est prioritaire et souvent difficile.

Cela laisse, peu ou pas de moyen d'adhérer à une association. Or, la vie associative est un liant social important dans notre village.

Le verrou budgétaire, frein à l'accès aux loisirs doit sauter : le CCAS et la mairie se sont associés pour une réelle politique d'intégration en mettant en place le **Ticket Loisirs pour Tous**.

Toutes personnes du village, désireuses de partager une expérience, de trouver une place dans une association de la commune, pourront le faire sans avoir à choisir entre factures et loisirs.

Enfants, adultes, personnes de tout âge peuvent prétendre à cette aide de 50 € qui permet d'adhérer à l'association de son choix. L'aide est accordée aux personnes éligibles, après évaluation de leur situation et du quotient familial par l'assistante sociale du CCAS de Cadenet.

**En 2016 cette action a été financée par le CCAS avec une enveloppe de 1500 € de la ligne budgétaire des aides à la vie quotidienne et le service Vie associative a prévu la même somme dans son budget 2017.**



Exposition « Chez moi je consomme malin » du 9 au 13 octobre 2017, route de Pertuis, à côté de la police municipale.

## Action économies d'énergie

En octobre 2017, le CCAS en partenariat avec la MSA et l'association Ecopolenergie a ouvert à tous l'exposition gratuite **Chez moi je consomme malin** : ou comment avec des moyens simples réduire ses consommations sans perte de confort afin de ne plus connaître de difficultés face à des factures d'eau et d'électricité qui peuvent représenter des sommes importantes. Le sujet touche tout le monde : l'énergie est une denrée rare et précieuse, que celle-ci serve pour le chauffage ou

pour se déplacer. Faire des économies d'énergie c'est agir sur notre porte-monnaie et sur notre environnement.

### Cette exposition a :

- Démontré les possibilités d'économie d'eau et d'énergie au quotidien.
- Provoqué un questionnement sur ses propres pratiques et comportement à l'égard de l'eau et de l'énergie.
- Induit des changements de comportements durables auprès des visiteurs ainsi sensibilisés et informés.

## “ACTIONS SOCIALES”

### Des jardins partagés à Cadenet

Le 11 juillet 2016, le conseil municipal a autorisé, par délibération, Monsieur le Maire a signé une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un terrain situé quartier Le Gayet au profit de l'association Les Binettes agiles dont l'objet social est notamment la gestion de terrains communs à cultiver afin de favoriser le partage, la solidarité et les échanges par la pratique du jardinage.

Ce terrain est un terrain communal resté longtemps en friche : un énorme travail de débroussaillage et d'aménagement a été nécessaire afin de pouvoir le cultiver (eau, parking...), travail pris en charge par la commune.



Le jardin partagé et potager des Binettes agiles.

« Au cours de ces trois dernières années, le CCAS a su mettre en place des actions collectives répondant aux besoins de la population tout en poursuivant son accueil individuel aux personnes de la commune. Il fait partie intégrante des institutions reconnues sur la commune.

La population sait qu'elle pourra être écoutée, soutenue, accompagnée par un service social disponible auquel on peut faire appel.

Le CCAS est identifié comme un lieu d'écoute et de soutien pour les personnes en situation de détresse mais nous souhaitons aussi poursuivre les actions collectives afin d'être toujours au plus proche de la réalité et des besoins de la population.

Le CCAS poursuit donc sa quête dans l'action et l'innovation sociale pour accompagner le plus justement les cadenétiens.

Pour les trois dernières années de ce mandat, les moyens restent constants : 2 agents (soit 1,5 équivalent temps plein) un budget relativement stable, mais une augmentation des demandes d'aide.

#### Les objectifs pour les trois années à venir :

- Maintenir les actions en cours.
- Mettre en place un logement d'accueil d'urgence.
- Informer les habitants sur leur droit en termes d'aménagement de leur logement dans une démarche « économie d'Énergie ».
- Répondre à la politique sociale demandée par le conseil d'administration du CCAS. »

Françoise Raoux  
Adjointe  
à l'Action sociale



## “VIE ÉCONOMIQUE” ET “SIGNALÉTIQUE”

### Adressage et numérotation : de quoi s'agit-il ?

Localiser une habitation avec précision facilite l'intervention des secours, de la police, des livraisons ou des visites.

Optimiser le travail de la poste et des services publics et commerciaux était nécessaire pour les secteurs desservis par des chemins privés, non répertoriés jusqu'ici.

Ce travail de numérotation des voies et chemins extérieurs de Cadenet, travail long parce que minutieux, réalisé par la poste en collaboration avec les services municipaux est maintenant terminé !

909 numéros, affectés en fonction d'une numérotation métrique, sont répartis sur 45 chemins, nouvellement nommés. En janvier 2018, les administrés des

909 habitations de ces 45 voies et chemins périphériques du village recevront un courrier explicatif, remis en main propre par le facteur, avec un certificat d'adressage et un autocollant adhésif du numéro attribué. Cet autocollant, fourni par la commune aux seuls administrés concernés, est à apposer visiblement sur leur **boîte aux lettres normalisée**.

Le certificat d'adressage permet les démarches administratives à faire auprès des différents services publics et privés. Les boîtes aux lettres normalisées doivent être installées à l'entrée du chemin privé, en bordure de la voie publique, avant fin mars, à défaut la poste ne garantira plus la distribution du courrier.

Pour faciliter les livraisons ou les interventions, notamment de secours jusqu'à vous, apposer sur votre maison ou portail le numéro de votre habitation identique à celui collé sur votre boîte aux lettres normalisée.

La géolocalisation de Cadenet sera mise à jour en mars 2018.

Françoise Raoux  
Adjointe  
à la Vie économique



Jean-Claude Delaye  
Adjoint Voirie et  
signalétique



## Nos engagements de mars 2014 :

# VIE ASSOCIATIVE

- **Poursuivre l'effort financier et logistique. Fait. En constante recherche d'optimisation.**
- **Organiser un accompagnement municipal pour faciliter le fonctionnement ou les démarches administratives des associations. Fait. En constante amélioration.**
- **Permettre la promotion des associations par la réorganisation de l'affichage et l'utilisation des outils numériques. Fait. En constante amélioration.**
- **Veiller au respect des règlements intérieurs pour optimiser le fonctionnement et le coût des salles communales. Fait. En constante recherche d'optimisation.**
- **Amplifier le dynamisme de la fête des associations et aider les nouveaux habitants à intégrer le tissu associatif. Fait. En constante recherche d'optimisation.**

**Accueillir, informer, accompagner et soutenir les associations restent nos objectifs.  
Objectifs atteints!**

Extrait de la profession de foi de la liste électorale **Encore et toujours pour Cadenet.**

## Choses promises, choses dues!

« Notre engagement à vos côtés est inaltérable.

*Ce rendez-vous de mi-mandat est un temps fort de l'action menée par les élus de la commission Vie associative et moi-même depuis notre investiture.*

*Ce n'est pas encore l'heure du bilan, mais celui des premiers résultats obtenus. C'est aussi un temps de concertation, d'écoute, d'échange pour réajuster la trajectoire et un temps d'actions, de décisions pour aller au bout de notre projet commun.*

*Comme vous le savez, j'ai toujours eu à cœur de valoriser l'énergie déployée par les centaines de bénévoles, dirigeants et adhérents de nos structures associatives. Lien social par excellence, les associations résument parfaitement les rouages de la vie en société.*

*Dans tous les domaines ; sport, culture, éducation, environnement, elles sont en première ligne pour aider nos concitoyens, animer les territoires et créer davantage de cohésion sociale.*

*Notre rôle avec la commission est d'œuvrer pour améliorer et faciliter les conditions d'action des associations.*

**Tous ici, ensemble, nous contribuons à rendre notre village à la fois plus fort et plus uni.**

*Aux premières heures du mandat, nous avons réalisé un diagnostic de l'existant afin de réfléchir collectivement à l'élaboration d'une politique cohérente, adaptée au village et au développement de son tissu associatif.*

*Nous savons que cela ne se fera pas en un seul jour, qu'il faut de la constance et de l'imagination pour obtenir des résultats probants. Soyez-en sûr, ma commission et moi-même n'en manquons pas.*

### Soutien des associations par la commune

La municipalité de Cadenet soutient les associations du village par le versement de subventions mais aussi en mettant salles, infrastructures et services à la disposition des associations pour leurs activités. Toutes ces aides ont un coût comptabilisé dans le budget de la ville.

L'utilisation des infrastructures municipale comprend leur gestion, l'entretien, les interventions des services techniques, la maintenance, les charges (électricité, eau) et représente en moyenne un coût global annuel de :

- 113 300 € pour l'ensemble des salles du foyer rural,
- 8 960 € pour le foyer laïc,
- 17 935 € pour le stade municipal,
- 5 430 € pour les tennis.

En 2017, un budget de 5 000 € a été également affecté à la mise en place d'événements spécifiques proposés par la commission Vie associative.

Les événements associatifs qui nécessitent le service de la police municipale (déviation routière, enlèvement de véhicules, surveillance, sécurité) ont un coût qui varie en fonction de la durée de l'intervention et du nombre d'agents mobilisés.

▶ Notre démarche s'inscrit aussi dans la lutte contre l'exclusion et les nouvelles formes de précarité. Avec l'instauration du Ticket Loisir Pour Tous, nous avons souhaité faciliter l'accès aux activités associatives à des familles et personnes en difficulté.

**Mieux soutenir et encourager l'action des bénévoles sera la priorité de cette deuxième moitié de mandat.**

*Le bénévolat est une formidable richesse pour notre village. Ces femmes et ces hommes donnent de leur énergie, de leur temps, de leur générosité au service des autres. C'est la traduction très concrète des valeurs de notre République dans une société trop souvent marquée par l'individualisme et la tentation du repli sur soi. Sans eux, rien ne serait possible. À travers votre engagement au service d'une passion, d'un projet ou d'une cause, vous renvoyez une image dynamique de Cadenet.*

*Cet engagement, votre engagement, vous pouvez en être fier et je vous en remercie.*

*Vous pouvez compter sur mon soutien et sur celui de la commission vie associative. Malgré les régulations budgétaires qui nous sont imposées, nous continuerons à être à vos côtés et à accompagner votre action, pour le bien-être de tous. »*

## Jours et heures de la permanence du service de la Vie associative

Lundi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Mardi et jeudi le matin 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Tél. : **04 90 68 64 45**

Port. : **06 98 65 37 31**

Courriel : [associations@mairie-cadenet.fr](mailto:associations@mairie-cadenet.fr)

**Jean-Marc Brabant**  
Adjoint délégué  
à la Vie associative



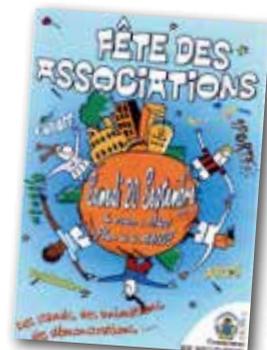
## Nos paroles, nos actes



Les élus de la commission Vie associative, de gauche à droite debout : Anne-Marie de Lacenne, Georgette Viens-Gérard, Jean-Marc Brabant, Marcello Manganaro, Françoise Raoux, Valérie Grange, de gauche à droite devant : Caroline Bomba, Valérie Boisgard.

## En 2014 :

- Installation de la commission et des bases du nouveau service Vie associative.
- Révisions des procédures administratives d'attribution des salles et création du règlement intérieur des infrastructures municipales.
- Instauration de la charte des associations.
- Mise à jour des dossiers administratifs des associations Cadenetiennes.
- 1<sup>re</sup> Fête des Associations nouvelle formule avec 38 associations du village.



**Budget annuel 2014** (hors subvention crèche et écoles) : **173 667,70 €**.



Fête des associations 2014, sur la place de la mairie.

## En 2015 :

■ Création du service association avec la nomination de Laurent Gouin. Les 3 axes de ce service :

- Promotion et soutien à la vie associative Cadenétienne
- Gestion des salles municipales et des infrastructures sportives hormis les salles du service culturel (centre culturel de La Laiterie, salle Jacquème et bibliothèque).
- Promotion du sport : encadrement de stages sportifs municipaux aux vacances scolaires, intervention à l'école primaire, mise à disposition en tant qu'éducateur sportif auprès des associations.

■ 2<sup>e</sup> Fête des Associations : 44 associations du village et une projection en plein air proposée par La Strada.



■ Création de la page Facebook de la vie associative : <https://www.facebook.com/cadenetvieassociative>

**Budget annuel 2015 (hors subvention crèche et écoles) : 174872,26 €.**



Fête des associations 2015 : projection du film « Voyage à Biarritz » et animations dans les rues du village.



## Trophée des associations

1<sup>re</sup> ÉDITION- UN GRAND SUCCÈS



Ce vendredi 23 juin 2017 a eu lieu la première soirée du Trophée des AS'sociations, à la salle Yves Montand, organisée par la commission Vie associative.

Pour une première, ce fut incontestablement une belle réussite.

Cette cérémonie a permis de mettre à l'honneur et de remercier les bénévoles de nos associations qui s'investissent quotidiennement et souvent dans l'anonymat.

Les membres de la commission Vie associative et leur président Jean-Marc Brabant ont choisi de placer cette 1<sup>re</sup> édition sous le thème de la convivialité, du partage et de la reconnaissance.

35 personnes ont été récompensées, toutes choisies au sein des différentes associations locales par leurs propres membres.

« Le Trophée des AS'sociations est la vitrine du rôle social tenu par nos associations. Ce rôle fondamental est porté par l'ensemble des bénévoles, il repose essentiellement sur leur dynamisme et leur engagement.

S'engager dans une association, c'est un engagement citoyen par excellence.

**L'ardeur et la passion déployée par les associations Cadenétienne méritent un respect unanime. En mon nom et en celui des membres de la commission Vie associative, nous vous disons merci.**

Cette soirée fut animée par Grégory Gerlone, notre DJ local, et orchestrée par Laurent Gouin, le responsable de la Vie associative en mairie.

Un apéritif dînatoire a clôturé cette belle cérémonie. » **J.-M. Brabant**

## En 2016 :

- Nouvelle édition de la Fête des Associations : 53 Associations présentes, une projection en plein air proposée par La Strada et pour la 1<sup>re</sup> fois un spectacle de feu présenté par Les Milles Diabes.



## Le jour de la nuit

*À la tombée de la nuit, toutes les lumières du village se sont éteintes et les étoiles ont brillé de mille feux.*

*Monsieur le Maire, des élus et des représentants du PNRL ont accueilli sur le site du château plus d'une centaine de personnes, familles et enfants, observateurs émerveillés du ciel étoilé. Installées confortablement dans des chaises longues, emmitoufflées dans des couvertures pour observer au télescope Saturne et des galaxies, et voyager dans l'Univers, en compagnie de Slim Hamdani, astronome, et d'Elena Bou, Star Guide.*

*Le Jour de la nuit permet de rappeler à tous que le suréclairage de nos nuits entraîne des nuisances sur l'environnement, la biodiversité et la santé humaine.*

*La commune de Cadenet, sensibilisée aux effets de la pollution lumineuse, participe au Jour de la nuit et a mis en place des actions de lutte contre le gaspillage énergétique en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon.*



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Aide logistique aux associations dans la réalisation de leur manifestation.
- Création, en collaboration avec le CCAS de Cadenet, du Ticket Loisir Pour Tous, avec une aide financière en direction des plus fragiles pour l'adhésion auprès d'une association Cadenétienne.

- 1<sup>re</sup> édition de la Journée Citoyenne réalisée en partenariat avec le Pasino d'Aix-en-Provence, manifestation éco citoyenne de sensibilisation au développement durable et au respect de notre environnement,

**Budget annuel 2016** (hors subvention crèche et écoles) : **132903,26 €**

+ 13 101,97 € de subvention versée à l'association office tourisme avant sa clôture définitive et 30 875 € payé à la CCPL de location du gymnase pour les activités associatives.

## En 2017 :

- Création du 1<sup>er</sup> Forum des associations avec plus de 64 associations du territoire.
- 2<sup>e</sup> édition de la Journée Citoyenne avec le Pasino d'Aix-en-Provence.
- Poursuite du Ticket Loisir Pour Tous avec un budget annuel de 1500 €.

- Création du Trophée des AS'associations pour mettre en valeur et récompenser l'action des bénévoles au sein de nos associations
- Arrivée d'Annie Torrese au sein de notre commission

**Budget annuel 2017** (hors subvention crèche et écoles) : **124877 €.**

Transfert de compétence de l'office du tourisme à Cotelub qui prend en charge son financement.

*Le forum des associations au foyer rural pour cause de mauvais temps.*



## Nos objectifs pour cette 2<sup>e</sup> partie du mandat

- Encourager et valoriser l'activité des bénévoles au sein de nos associations.
- Améliorer la lisibilité et la communication de nos associations sur leurs activités et leurs manifestations
- Améliorer et optimiser l'utilisation de nos infrastructures pour les rendre accessibles au plus grand nombre.
- Dans le cadre d'une gestion saine, encourager et soutenir la création de

nouvelles manifestations associatives dans le village.

- Faciliter les démarches administratives et juridiques avec la mise en place d'une permanence ouverte aux associations.

Jean-Marc Brabant  
Adjoint délégué  
à la Vie associative



## Nos engagements de mars 2014 :

# CULTURE - PATRIMOINE - TOURISME

### Pour la culture :

- **Enrichir les temps forts de l'année : Salon des arts, Salon du livre, Festival de théâtre, Fête de la musique, concerts. Fait. Le Salon du livre a malheureusement cessé en 2017.**
- **Créer de nouveaux événements : Festival de danse et semaine du cinéma à thème. Non réalisé à ce jour.**
- **Poursuivre l'investissement pour la lecture publique : animation et fonds de la bibliothèque. Fait.**
- **Maintenir l'éveil musical dans les écoles.**

**Nous avons remplacé cette promesse par un soutien à l'école de musique Jean-François Garnier.**

- **Amplifier la vie et l'action du centre culturel La Laiterie. Fait.**
- **Améliorer les infrastructures existantes : installation de sièges escamotables salle Yves Montand, aménagement du jardin public en scène d'été.**

**En partie réalisé. Le projet de sièges escamotables (75 000 € coût estimé) est en sommeil tant que le problème des nuisances sonores de la soufflerie de la salle Yves Montand et du système de chauffage ne sera pas réglé durablement. Les services techniques ont aménagé une scène dans le jardin public de la mairie en 2015.**

- **Envisager la création d'un espace muséal dédié à la fauconnerie (art cynégétique).**

**En cours d'étude avec Cotelub.**

- **Favoriser des activités sur le site du château. En partie réalisé.**

**En 2016 et 2017, Le jour de la nuit avec observation des étoiles et autres activités ainsi que 2 pièces de théâtre ont eu lieu sur ce site.**

### Pour le patrimoine :

- **Entretenir et rénover les lavoirs (Fontaine de l'Aube). Fait.**
- **Faciliter et aider les travaux de recherches archéologiques et historiques. Fait.**
- **Aider les manifestations autour des journées du patrimoine. Fait.**

### Pour le tourisme :

- **Maintenir l'investissement municipal pour l'Office de Tourisme.**

**Fait et poursuivi avec l'office de tourisme intercommunal de Cotelub.**

- **Poursuivre les études pour l'implantation d'un nouvel office sur la place du Tambour. Réaliser cette nouvelle infrastructure. Projet abandonné suite au changement d'intercommunalité.**

Extrait de la profession de foi de la liste électorale **Encore et toujours pour Cadenet.**

# La culture

## Des manifestations gratuites pour les spectateurs

■ Depuis 2015, février est entièrement dévolu à l'exposition du travail des artistes amateurs de Cadenet. En 2017, **Cadenet s'expose** déborde sur janvier et mars.

■ Après une évolution extrêmement satisfaisante du **Salon du livre** de 2014 à 2016, l'association organisatrice a mis fin à cet événement en 2017. Notre effort pour le livre et la

lecture publique s'est alors reporté sur un développement accru des actions et des moyens de la bibliothèque municipale.

■ Depuis 17 ans, la commune met à la disposition de troupes de théâtre amateur un régisseur son, un régisseur lumière professionnel et le matériel adapté pendant le Festival de théâtre **Cadenet en scène.**

« Les aventures extraordinaires de Mathias Sandorff » sur la place, derrière l'église, le 17 juillet 2017.



## Le théâtre et Cadenet

Si les projets de Festival de danse et de Semaine du cinéma à thème n'ont pas pu aboutir, l'accès de la population au théâtre professionnel a été développé.

En 2017, un partenariat avec le Centre Culturel Cucuron Vaugines (CCCV) et la Scène nationale du théâtre de la Garance vous a permis de voir :

**Ami**, théâtre de rue, place du 14 Juillet, offert à la population le 12 mars dans le cadre du **Grand ménage de printemps** du CCCV,



**Lettres jamais écrites** le 27 avril à La Laiterie et **Les mots qu'on ne me dit pas** le 13 octobre salle Yves Montand avec les Nomades de la Garance.



**La municipalité vous a également offert :**

**Faut un début à tout! Du Big-Bang à Prométhée** à la bibliothèque le 19 janvier,

**Vie ou théâtre** au théâtre de verdure du château de Cadenet les 30 juin et le 30 août,

**Les aventures extraordinaires de Mathias Sandorff** sur la place, derrière l'église, le 17 juillet.

Les nouveautés 2017 : des camions-restaurants pour se restaurer rapidement sur place entre 2 pièces et une soirée finale avec une bataille d'improvisations.

■ **Fête de la musique** : chaque 21 juin, le service culturel municipal organise la fête de la musique, de la recherche de musiciens, de la logistique de la soirée à la communication de l'événement. La ville est fermée à la circulation des véhicules à partir de 18 heures, la sécurité des piétons est assurée par la police municipale.

■ **Les concerts d'été** : début juillet et début août dans les jardins de la mairie.

**Les concerts d'été depuis 2014 :**

**Annesante**, musique de l'est et chansons françaises,  
**Soleil Mouillé**, guinguette métissée,  
**Dos Amigos**, musique latino, tango,  
**La Bande à Bruzzo** du Club Sydney Bechet, quartet jazz,  
**The Gravediggers**, quartet blues.

**Et en 2017 :**

**Acquapazza**, trio de musique italienne,  
**Aurélien et Vérioca**, duo de musique brésilienne.



Concert d'été dans les jardins de la mairie.

## Bibliothèque municipale René Char

**2014-2016 : Le réseau des bibliothèques de la CCPL est en plein essor**

Les bibliothèques des Portes du Luberon mettent en place un réseau dynamique avec un site internet commun, un catalogue en ligne, des manifestations culturelles mutualisées tous les 2 ans et une offre de documents complémentaire pour les adhérents du territoire.

Plébiscité par le public, ce dispositif est adapté aux pratiques de la population, mobile et demandeuse de collections variées et récentes.

**Le nombre d'adhérents fréquentant plusieurs bibliothèques du réseau passe de 3,9 % à 8,2 %.**

**L'offre du réseau est attractive, diversifiée et complémentaire : on emprunte de plus en plus!**

### Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h (sauf le vendredi).

Les lundi, mardi et jeudi de 16 h à 18 h.

Le mercredi de 15 h à 19 h.

**Renseignements : 04 90 68 64 48**  
[bibliotheque@mairie-cadenet.fr](mailto:bibliotheque@mairie-cadenet.fr)



Lotta et Marie, vos bibliothécaires.

## 2016 : Réaménagement de la bibliothèque municipale, vif succès auprès du public !

**A**près un mois et demi et un budget de 12 330 € de travaux, la bibliothèque rouvre ses portes avec un agencement de l'espace plus aéré et confortable.

## 2017 : Refonte du service culturel

**En 2017, le réseau des bibliothèques disparaît avec la CCPL**

*Ce changement aura probablement des répercussions sur la fréquentation de notre bibliothèque : les statistiques d'activités 2017 le confirmeront peut-être.*

**L**e service culturel municipal comprend désormais le centre culturel La Laiterie et la bibliothèque de Cadenet avec 4 salariés, dont un temps plein et un agent chargé de la mise en place des projets culturels et de la communication municipale. La coordination du service est assurée par Katia Martin, notre bibliothécaire.

## Un budget de fonctionnement stable

### Budget d'acquisition de documents (livres, magazines et DVD) :

- 20 800 € en 2015.
- 21 130 € en 2016.
- 21 000 € en budget prévisionnel 2017.

Cette stabilité permet d'offrir des nouveautés, de suivre l'actualité littéraire, culturelle et cinématographique et répondre au mieux aux attentes des usagers.

### Budget d'animation autour du livre et de la lecture :

- 3640 € en 2015.
- 4360 € en 2016.
- 4500 € en prévisionnel 2017.

Heure du conte, atelier d'écriture, spectacle en soirées, lectures, rencontre d'auteurs, semaine à thème.

## Bilan de l'activité 2014-2017

- 25 heures d'ouverture hebdomadaires au public.
- 900 inscrits et un public non négligeable de non inscrits qui fréquente la bibliothèque en consultation libre (internet, lecture de la presse sur place, etc.)
- 16 classes de maternelle et primaire accueillies 1 fois par mois.
- Accueil de collectivités : maison de retraite, IME La Roque-d'Anthéron, Relais parents-assistantes maternelles (RPAM Cotelub).
- 31 000 prêts.
- 21 000 livres, 35 abonnements magazines et 1350 DVD.
- 1 catalogue informatique accessible au public à partir du site internet de la mairie, depuis la rubrique « bibliothèque ».
- 2 postes informatiques avec accès internet en libre-service : des ressources numériques gratuites pour les adhérents (films, méthodes d'apprentissage de langues, autoformation, presse, jeux éducatifs) offerts par le Conseil départemental de Vaucluse.
- Des animations régulières toute l'année.
- 1 service de photocopies destiné aux associations de la commune.

*« Le budget de la bibliothèque et ses activités autour du livre et de la lecture – dont l'action des bibliothécaires en direction des écoles – sont activement soutenus et accompagnés par vos élus depuis 2001 car la bibliothèque n'est pas qu'un lieu dédié au livre et à la lecture, elle est aussi un important vecteur de mixité et de cohésion sociale. »*

**Marie-Françoise Joseph**  
Adjointe Culture, tourisme,  
patrimoine et Communication



## La Laiterie



Le centre culturel La Laiterie a accueilli, depuis 2014, 42 expositions – peintures, sculptures, installations, photographies... –, des marchés d'artisans, des conférences, des colloques, des concerts, des pièces de théâtre...



Escale Indienne, exposition et activités –stages de danses indiennes et spectacle– organisées par le service culturel avec, à la bibliothèque, conférences, atelier d'écriture, contes, au foyer rural, un film diffusé par La Strada, un balliwood et un spectacle avec le café villageois de Lauris.



**Annie Torrese** a été adjointe au maire, déléguée à la Culture, Tourisme et Patrimoine de mars 2014 à décembre 2016 après avoir exercé cette fonction durant les deux mandats précédents.

Monsieur le Maire a confié, en janvier 2017, la délégation Culture-Tourisme-Patrimoine, en plus de la délégation à la communication qu'elle exerce depuis mars 2014, à **Marie-Françoise Joseph**.



## L'école de musique

Suite à la dissolution du Syndicat mixte de l'école de musique de Pertuis, le 30 juin 2014, nous avons reporté le budget alloué à ce syndicat, soit 48 000 € pour 21 élèves cadenétiens inscrits au conservatoire de Pertuis, à la mise en place des ateliers pédagogiques dans le cadre de la modification des rythmes scolaires.

Et depuis 2015, la ville de Cadenet participe au financement de l'école de mu-

sique de Lauris par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 9 000 €.

L'école de musique de Lauris compte 50 Cadenétiens inscrits à ce jour et organise concerts et auditions à Cadenet.

Le concert de fin d'année des élèves de l'école Jean-François Garnier a eu lieu à Cadenet en présence du maire, Fernand Pérez et devant un public très nombreux, le 24 juin 2017, salle Yves Montand.



50 Cadenetiens sont inscrits à l'école de musique Jean-François Garnier à Lauris et parmi les 15 enseignants de cette école dynamique, Marie-Charlotte Bacou, 22 ans, médaille d'Or du Conservatoire National et Grand Prix de la ville de Marseille, actuellement Première flûte de l'orchestre du Conservatoire national.



# Le tourisme

L'office de tourisme.

L'association de l'Office de tourisme de Cadenet a choisi de se dissoudre suite à notre regroupement avec Cotelub qui assume désormais la compétence Tourisme.

La commune n'a pas poursuivi ses études pour l'implantation d'un nouveau bâtiment et a conservé son point d'information touristique, ouvert 6 jours sur 7 en saison et 3 jours sur 7 hors saison.

Ce sont les agents d'accueil de Luberon Côté Sud, l'association intercommunale à qui Cotelub a délégué la gestion des offices et points d'information touristique de notre territoire, qui vous reçoivent place du Tambour d'Arcole.

Le personnel de notre ancien OT n'a pas souhaité son transfert à Luberon Côté Sud. La fin de leur contrat et les condi-



tions de la rupture ont été négociées par les salariés avec Luberon Côté Sud. La municipalité, activement présente dans la gestion intercommunale de

Luberon Côté Sud, a été attentive aux intérêts de la commune et des salariés démissionnaires, dans la gestion de ce dossier.

# Le patrimoine



■ Un projet de plan pluriannuel d'entretien des bâtiments remarquables (dont l'église, classée, le presbytère, les Vérunes, les escaliers, les lavoirs et fontaines...) est en cours d'étude. Les lavoirs de Fontaine de l'Aube, des basses fontaines et la fontaine de la place Carnot ont été restaurés.

Le lavoir de la rue Kléber.

■ Nous avons démarré un programme de **restauration et de mise en valeur du petit patrimoine mobilier**, cofinancé par le Conseil départemental de Vaucluse.

## Les journées du Patrimoine

Suite à l'arrêt de l'association qui gérait l'Office de tourisme de Cadenet en 2016, c'est le service culturel qui encadre désormais ces journées du Patrimoine en collaboration avec le service municipal de la Vie associative.



Médaille du rosaire à restaurer.



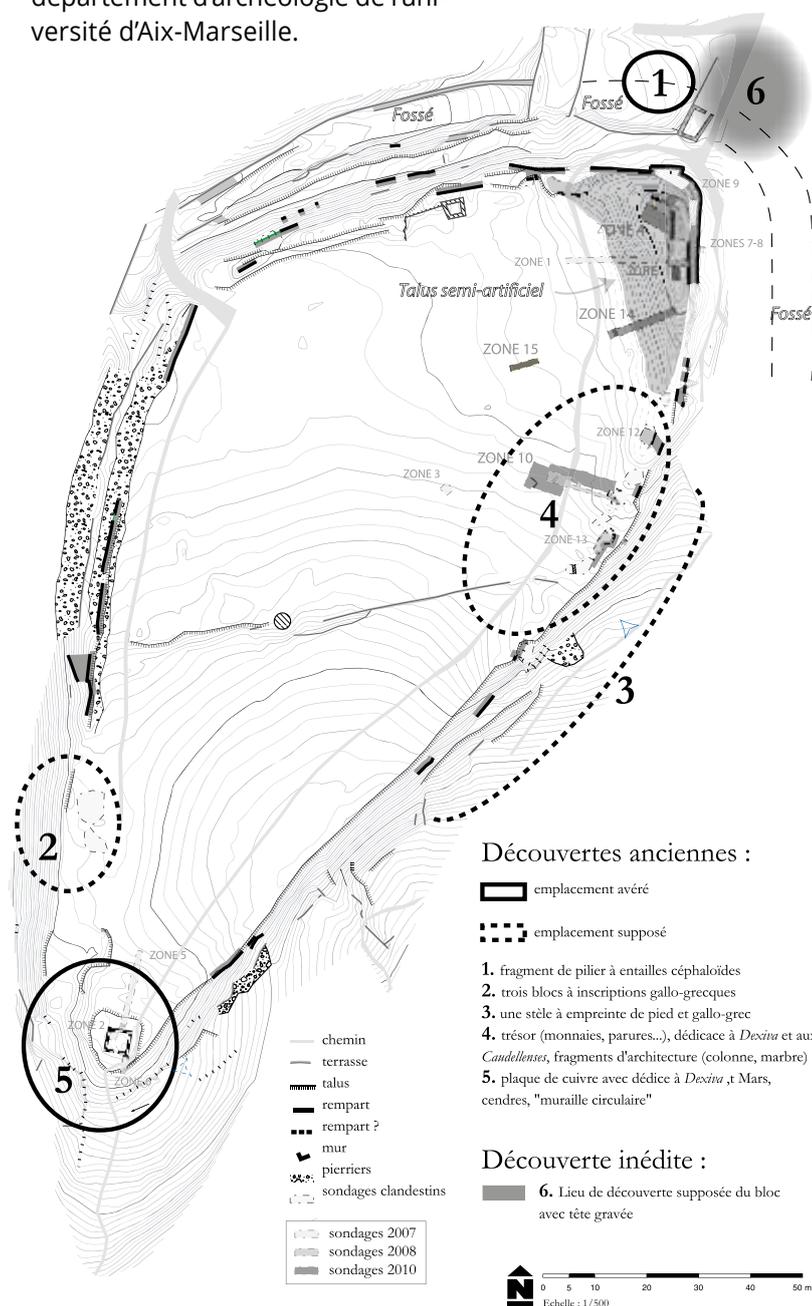
Tête gravée sur bloc de calcaire découverte sur le site de Castellar.

■ Le site du Castellar fait l'objet depuis de nombreuses années de **campagnes de fouilles** menées par le département d'archéologie de l'université d'Aix-Marseille.

■ **Les stèles** provenant du Castellar ont été mises en valeur et en sécurité dans la cour de la mairie.

« Notre promesse de campagne de 2014 : **Préserver les acquis de notre village, l'ouvrir culturellement sur le monde, le rendre accueillant et convivial, tels sont les objectifs de notre politique culturelle, patrimoniale et touristique** est, à mi-mandat, en bonne voie de réalisation, grâce à l'implication des élus de la commission Culture-Tourisme-Patrimoine, à l'adhésion du conseil municipal aux projets impulsés par Annie Torrese, vice-présidente de cette commission jusqu'en 2016, et aux agents municipaux, sans qui ces projets ne pourraient être réalisés.

D'ici la fin du mandat, la commission Culture-Tourisme-Patrimoine va renforcer l'action du service culturel autour d'événements phares, impliquant la bibliothèque et le centre culturel, comme le festival Escale Indienne, les partenariats avec des professionnels de la culture (spectacles vivants, arts visuels...) mais aussi avec les associations culturelles et patrimoniales du village. Elle va également augmenter l'offre touristique de notre territoire en collaboration avec Cotelub dans le cadre du schéma de développement touristique que nous sommes en train de finaliser et mettre en place les moyens nécessaires à une politique de valorisation du patrimoine architectural et mobilier de notre village. »



Delphine Isoardi

**Marie-Françoise Joseph**  
Adjointe Culture, tourisme,  
patrimoine et Communication



## Commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire du retour de la statue du Tambour d'Arcole



Hervé Vincent

de Cadenet. Les occupants ne la retrouvèrent pas, procédèrent à des rafles dans la population. Le père d'un des jeunes héros mourut sous la torture mais personne ne parla.

Amis de Cadenet, la Foulée des Gardis, Cadenet Tambour Battant et l'Office de tourisme ont fait de cet événement un véritable succès.

**E**n 2015, les festivités de commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire du retour de la statue du Tambour d'Arcole sur son socle d'origine ont réuni une foule nombreuse.

En septembre 1943, cette statue, symbole de l'héroïsme du combattant français, condamnée par les occupants nazis à être fondue au bénéfice de leur effort de guerre, est descendue de son socle pour être envoyée à la fonderie. Mais de jeunes valeureux, la « volent » dans la nuit et l'enterrent dans la plaine

Jusqu'à la Libération, le socle sur la place d'Arcole resta vide. La statue ne fut déterrée qu'une fois la victoire certaine en mai 1945. Elle fut remise sur son socle en octobre 1945 au retour des protagonistes de cet épisode de résistance, prisonniers en Allemagne.

La municipalité, les élus et les agents dont les services techniques et la police municipale, en étroite collaboration avec les associations du village, la Clef, les Enfants d'Arcole, la FNACA, le Comité des fêtes, le Temps du Renouveau, Les

### *Le Tambour d'Arcole*

*En 2015 et en 2017, de grandes manifestations autour du Petit Tambour d'Arcole ont été organisées conjointement avec les associations concernées, Fanfare des enfants d'Arcole, la Clef, les Amis de Cadenet, etc.*



Hervé Vincent

## 240<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du Petit Tambour d'Arcole et du 95<sup>e</sup> anniversaire de la fanfare

**E**n 2017, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, la fanfare du Tambour d'Arcole a organisé, avec la municipalité de Cadenet, 3 jours exceptionnels en l'honneur du 240<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du Petit Tambour d'Arcole et du 95<sup>e</sup> anniversaire de la Fanfare.

Pendant 3 jours, plus de 2700 visiteurs ont pu assister à des reconstitutions de batailles avec hommes de troupe en tenues d'époque, cavaliers, canon et artilleurs, à des défilés et des concerts avec des fanfares napoléoniennes, à un bal impérial en présence de l'empereur et de Joséphine, vivre la vie d'un bivouac

militaire d'époque, de 32 tentes dont celle de l'état-major.



Mairie de Cadenet



Mairie de Cadenet

# Cadenet communique

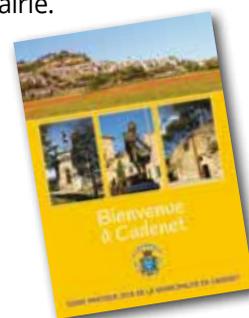


◀ **Un site internet**

[www.mairie-cadenet.fr](http://www.mairie-cadenet.fr)

Ce site a été mis en service en avril 2015. Régulièrement mis à jour, il vous informe quotidiennement des événements, des activités et des actions de la municipalité, des associations et de la vie du village.

■ **Le livret de bienvenue** destiné aux nouveaux habitants édité en 2016 très utile à tous. Il sera réactualisé en 2018 et disponible à l'accueil de la Mairie.



## Coût du site internet

- en 2015 : 3 520,00 € pour création, hébergement et maintenance.
- en 2016 : 400,00 € d'hébergement, maintenance et modifications.
- en 2017 : 320,00 € pour l'hébergement et la maintenance.

## Depuis 2014 la communication municipale s'est dotée de 4 outils pour mieux vous informer

■ **Un bulletin municipal *Le Tambour*** qui sort deux fois par an.

■ **Un panneau lumineux** au centre-ville : régulièrement mis à jour il délivre des informations courtes sur des événements devant survenir dans les 10 jours.

## Coût du bulletin

De la conception au service de communication à la livraison dans votre boîte à lettres :

- en 2014 : 8 606,00 € pour le n° 1 de 16 pages et le n° 2 de 24 pages.
- en 2015 : 11 358,00 € pour le n° 3 de 32 pages et le n° 4 de 36 pages.
- en 2016 : 12 178,00 € pour le n° 5 de 36 pages et le n° 6 de 44 pages.
- en 2017 : 7 453,00 € pour le n° 7 de 48 pages.



## Coût à l'année du panneau lumineux

3 795,00 € par an pour la location du panneau, la maintenance, l'hébergement et l'abonnement téléphonique qui nous permet de communiquer avec le panneau.

## Coût du guide pratique

- en 2016 : 1 840,80 € de la conception à l'impression.

« Depuis 2014, le service Communication de la municipalité fonctionne avec 15 heures de travail mensuel d'un agent municipal. En 2018, ce temps de travail sera augmenté afin de correspondre au plus juste à la réalité du besoin. Car depuis 2014, c'est la commission Communication, qui, avec l'aide de l'ensemble des services municipaux, participe à la recherche et à la mise à jour des informations du bulletin municipal, du site internet et du panneau lumineux. »

**Marie-Françoise Joseph**

Adjointe Culture, tourisme, patrimoine et Communication

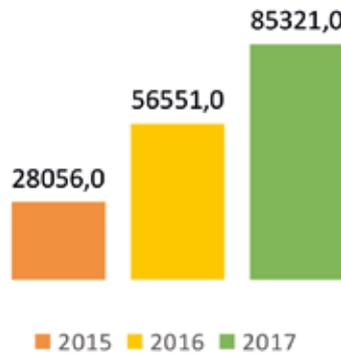


Pour le bulletin, la commission communication et son rédacteur en chef, Monsieur le Maire, définissent les thèmes et les sujets. La Tribune libre n'est pas soumise à cette validation. Une fois les textes et photos rassemblés, le bulletin est mis en page et imprimé par des prestataires extérieurs.

Le bulletin est distribué deux fois par an : en décembre et en juin directement dans vos boîtes aux lettres. Vous trouverez également des exemplaires du bulletin à l'accueil de la mairie, à la bibliothèque municipale et à l'office de tourisme de Cadenet. Les bulletins sont également consultables et téléchargeables sur le site internet municipal.

L'actuel panneau lumineux désormais inadéquat au mode contemporain de communication sera remplacé. La réhabilitation du cœur de ville est l'occasion d'envisager un autre système de communication directe, moins coûteux et énergivore.

Le site internet, mis en ligne en avril 2015 a été créé sur mesure par un prestataire en fonction de l'arborescence et du cahier des charges définis par la commission. La mise à jour quotidienne des informations est faite en interne. Notre prestataire nous assiste pour des modifications de structure du site.



Nombre de visites d'internautes depuis la mise en ligne du site internet

**Les pages les plus regardées sont :**

- les nouvelles de la page d'accueil,
- l'onglet « Infos pratiques » avec notamment le téléchargement des fiches horaires des transports en commun,
- la Vie culturelle : agenda et bibliothèque,
- la Vie associative : actualités et listing des associations.

La durée moyenne des visites est comprise entre 2 et 10 minutes.

**De nombreuses informations font l'objet d'un affichage sur la commune :**

- Dans les panneaux réservés à l'administration (délibérations, arrêtés municipaux, avis de décès, etc.),
- Au monde associatif (événement, animations, etc.),
- Aux événements culturels.

Le réseau **Voisins vigilants** propose également à ses membres un moyen de communiquer par texto ou mail.



« Se parler, que ce soit entre voisins ou avec ses élus est le mode de communication le plus accessible à tous. C'est pourquoi le maire et ses adjoints vous reçoivent pendant leurs permanences. Vous pouvez également communiquer avec votre commune par l'intermédiaire des adresses mail des services, de l'onglet « contact » du site internet municipal ou par voie postale. »

**Marie-Françoise Joseph**

## Nouveaux arrivants

En 2015, la commission Communication a confié à Valérie Boisgard la mise en place d'une soirée d'accueil pour les nouveaux habitants de Cadenet.

Les nouveaux arrivants n'ont pas toujours le réflexe de se présenter en mairie. Il faut donc recouper divers informations (aux écoles, dans les associations, bouche-à-oreille...).

La cérémonie 2015 a réuni 100 nouveaux Cadenétiens installés depuis 2013. L'association Accueil des Villes Française a participé à cet événement.

En 2016 et 2017, les nouveaux arrivants qui se sont fait connaître en mairie ont été personnellement invités à la cérémonie des vœux du maire.

En 2018, une nouvelle cérémonie d'accueil sera organisée.

**Nouveaux arrivants : faites-vous connaître auprès de l'accueil de la mairie de Cadenet ou en écrivant à : [communication@mairie-cadenet.fr](mailto:communication@mairie-cadenet.fr)**



# La Communauté Territoriale Sud Luberon

## ANSOIS



**Géraud DE SABRAN  
PONTEVES**  
*5<sup>e</sup> vice-président*  
Aménagement touristique



**Claudine OLLIER**

## LA BASTIDE-DES-JOURDANS



**Michel RUFFINATTI**  
*2<sup>e</sup> vice-président*  
Action sociale



**Alain DASNOY**

## LA BASTIDONNE



**Jacques DECUIGNIERES**



**Béatrice GRELET**  
*4<sup>e</sup> vice-président*  
Transition énergétique  
Communication

## BEAUMONT-DE-PERTUIS



**Jacques NATTA**  
*6<sup>e</sup> vice-président*  
Aménagement numérique



**Stéphanie NEGREL**

## CABRIÈRES-D'AIGUES



**Geneviève JEAN**



**Grégory RISBOURG**

## CUCURON



**Roger DERANQUE**



**Françoise ARAMAND**



**Jean-Yves RIOU**

## CADENET



**Fernand PEREZ**  
*7<sup>e</sup> vice-président*  
Environnement - GEMAPI  
Suppléant Jean-Claude Delaye



**Françoise RAOUX**  
Aménagement numérique  
Suppléant Fabrice Ripert  
Transition énergétique  
Suppléante Valérie Boisgard  
Aménagement urbain  
Suppléant Marcello Manganaro



**Sandrine ALLEGRE**  
Action sociale  
Suppléant Marc Jaubert



**Jean-Claude DELAYE**  
Aménagement rural et agriculture  
Suppléant Marcello Manganaro



**Jean-Marc BRABANT**  
Aménagement Touristique  
Suppléante Marie-Françoise Joseph  
Moyens généraux  
Suppléante Valérie Grange



**Jean-Claude FORTIN**  
Commission propreté  
et valorisation  
Suppléant Pierre Lorio

## GRAMBOIS



**Alain FERETTI**



**Jacqueline D'AMATO**

## MIRABEAU



**Robert TCHOBDRENOVITCH**



**Bernadette VITALE**

## LA TOUR-D'AIGUES



**Guy GENTY**  
*1<sup>er</sup> vice-président*  
Propreté et valorisation



**Daniel FRANCO**

# Cotelub



**Paul FABRE**  
*Président Cotelub*

## PEYPIN-D'AIGUES



**Nicole SABATER**



**Karine MOURET**

## SANNES



**Monique BARNOUIN**  
*3<sup>e</sup> vice-présidente*  
Aménagement rural  
et agricole



**Ève MAUREL**

## ST-MARTIN-DE-LA-BRASQUE



**Joël RICHAUD**



**Franck LAROCHE**

## LA TOUR-D'AIGUES



**Jean-François LOVISOLO**  
*8<sup>e</sup> vice-président*  
Aménagement urbain



**Pierre AUBOIS**



**Rose-Marie DUMONTIER**



**Paul FABRE**  
*Président Cotelub*



**Géraldine COUTON**



**Romain BRETTE**

## VILLELAURE



**Jean-Louis ROBERT**



**Josiane GIRAUDON**



**Richard ROUZET**



**Marie DECKER**



**Catherine SERRA**

## VITROLLES-EN-LUBERON



**Henri ALLEGRE**



**Christian VACHIER-MOULIN**



## Les commissions internes des élus de COTELUB traitent les sujets suivants :

- **Propreté et Valorisation :** collecte et traitement des ordures ménagères, des déchets verts et du tri sélectif.
- **Action sociale :** petite enfance, jeunes, sports, portage des repas.
- **Aménagement rural et agricole :** Contrat de ruralité, Prévigrière/ Safer/Groupement des agriculteurs (GDA).
- **Transition énergétique - Communication :** Plan climat air énergie territorial (PCAET), mobilité, communication.
- **Aménagement Touristique :** Schéma de développement touristique (SDT), itinéraires touristiques, Office de tourisme Intercommunal.
- **Aménagement numérique :** fibre optique, téléphonie mobile.
- **Environnement :** GEMAPI, eau, assainissement.
- **Aménagement urbain :** Schéma de cohérence territoriale (SCoT), gens du voyage, zone artisanale, commerce local.
- **Moyens généraux :** Finances.



# L'agenda des festivités

## DÉCEMBRE

**Dimanche 3 décembre**

### **Marché africain**

Toute la journée

Salle Yves Montand au foyer rural

Organisé par ASSALA

**Dimanche 3 décembre**

### **Marché de Noël**

Dans les rues et places du village

Organisé par le Tennis Club de Cadenet

**Samedi 9 décembre**

### **Fête de la Sainte-Barbe**

Défilé des pompiers

Organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers

**Samedi 16 décembre**

### **Repas de Noël**

avec spectacle : **Comédie musicale**

Salle Yves Montand au foyer rural

Organisé par le Temps du Renouveau

**Dimanche 17 décembre**

### **Gala de danse**

Salle Yves Montand au foyer rural

Organisé par Chris'Dance

**Dimanche 24 décembre**

### **Crèche vivante**

Au château, départ du parvis de l'église

Organisé par Crèches et traditions

**Dimanche 31 décembre**

### **Réveillon du Nouvel An**

Salle Yves Montand au foyer rural

Organisé par Arts'Sports

## Photocopieuse

La municipalité met une photocopieuse à la disposition des associations de Cadenet à la bibliothèque municipale René Char, le lundi de 9 h à 12 h et le jeudi de 16 h à 18 h.

Ce service est payant. Pour plus de renseignements prendre contact avec le service Vie associative au **06 98 65 37 31** ou par mail : [associations@mairie-cadenet.fr](mailto:associations@mairie-cadenet.fr)

## JANVIER

**Du 5 au 19 janvier**

### **Exposition des peintures de Jean-Pierre Michel**

Vernissage le vendredi 5 à partir de 18 h 30

Centre culturel La Laiterie

Entrée libre

Organisé par le service culturel municipal

**Jedi 11 janvier**

### **Vœux du maire**

Salle Yves Montand au foyer rural

Organisé par la municipalité

**Samedi 13 janvier**

### **Spectacle Valses de Vienne**

Départ 12 h 30 pour l'Odéon de

Marseille

Sur inscription

Organisé par Le Temps du renouveau

**Dimanche 14 janvier**

### **Loto de l'école primaire**

Salle Yves Montand au foyer rural

Organisé par l'Association des Parents

d'Élèves Primaire

**Dimanche 21 janvier**

### **Repas des vanniers**

Salle Yves Montand au foyer rural

Organisé par les Amis de Cadenet

**Samedi 27 janvier**

### **Cadenet hiver**

Place de la Mairie

Le programme sera communiqué

ultérieurement sur :

[www.mairie-cadenet.fr](http://www.mairie-cadenet.fr)

et sur le panneau lumineux

Organisé par le service municipal Enfance

**Du 27 janvier au 5 février**

### **17<sup>e</sup> Salon des Arts : Cadenet s'expose**

**Exposition des peintres du Temps du Renouveau**

Vernissage le samedi 27 janvier

à partir de 18 h

Centre culturel La Laiterie

Entrée libre

Organisé par le service culturel municipal



## FÉVRIER

**Dimanche 4 février**

### **Loto de la Fanfare d'Arcole**

Salle Yves Montand au foyer rural

Organisé par l'Association de la Fanfare

des Enfants d'Arcole

**Du 10 au 19 février**

### **17<sup>e</sup> Salon des Arts : Cadenet s'expose**

**Exposition des œuvres 2D**

(peintures, dessins, photographies...)

Vernissage le samedi 10 février

à partir de 18 h

Centre culturel La Laiterie

Entrée libre

Organisé par le service culturel municipal



**Dimanche 11 février**

### **Loto de l'Amicale des sapeurs-pompiers**

Salle Yves Montand au foyer rural

Organisé par l'Amicale des pompiers de

Cadenet

**Dimanche 18 février**

### **Loto de Arts'Sports**

Salle Yves Montand au foyer rural

Organisé par Arts'Sports

**Lundi 19 février**

### **Sortie Coquillage**

avec repas à Marseillan

Sur inscription

Organisé par Le Temps du renouveau

**Du 24 février au 5 mars**

### **17<sup>e</sup> Salon des Arts : Cadenet s'expose**

**Exposition des œuvres 3D**

(sculptures, objets en volume)

Vernissage le samedi 24 février

à partir de 18 h

Centre culturel La Laiterie

Entrée libre

Organisé par le service culturel municipal



## Tribune libre

La liste **Tambour Battant** n'a pas souhaité publier de texte dans ce numéro

## MARS

**Samedi 3 mars**

### Vide-poussettes

Salle Yves Montand au foyer rural  
Organisé par le Comité des Fêtes

**Dimanche 4 mars**

### Loto du Temps du Renouveau

Salle Yves Montand au foyer rural  
Organisé par le Temps du Renouveau

**Du 12 au dimanche 25 mars**

### Exposition des peintures et sculptures de Philippe Dumont

Vernissage le lundi 12 mars  
à partir de 18 h 30

Centre culturel La Laiterie  
Entrée libre

Organisé par le service culturel municipal



**Dimanche 18 mars**

### Loto de la Foulée des Gardis

Salle Yves Montand au foyer rural  
Organisé par la Foulée des Gardis

**Les 24 et 25 mars**

### Carnaval

Défilé dans les rues de Cadenet  
Organisé par le Comité des Fêtes avec les associations du village

**Du 31 mars au 9 avril**

### Exposition photo

Vernissage le samedi 31 mars  
à partir de 18 h 30

Centre culturel La Laiterie  
Entrée libre

Organisé par le service culturel municipal



## AVRIL

**Dimanche 1<sup>er</sup> avril**

### Loto du Football Cadenet Luberon

Salle Yves Montand au foyer Rural  
Organisé par le Football Cadenet Luberon

**Dimanche 8 avril**

### Loto de Chris'Dance

Salle Yves Montand au foyer Rural  
Organisé par Chris'Dance

**Du 11 au 20 avril**

### Exposition sur la Deuxième Guerre mondiale

avec la diffusion du film documentaire *Nom de code Alex* d'Alexandra Rollet

Organisée par l'association départementale de Vaucluse des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes

**Dimanche 15 avril**

### Trail

Départ du foyer rural  
Organisé par la Foulée des Gardis

**Mercredi 25 avril**

### Don de sang

Salle Yves Montand au foyer rural  
Organisé par l'Amicale des donneurs de sang

**Samedi 28 avril**

### Repas à thème espagnol

Sur inscription  
Organisé par Le Temps du renouveau

**Dimanche 29 avril**

### Floralies

Dans le village  
Organisé par le Comité des Fêtes

## M AI

**Dimanche 13 mai**

### La Guinguette

Place de la mairie  
Organisé par Cirk'mosphère

**Dimanche 20 mai**

### Vide-greniers

Dans le village  
Organisé par La Foulée des Gardis et l'Amicale des sapeurs-pompiers

**Lundi 28 mai**

### Sortie culturelle à la grotte Chauvet

Sur inscription  
Organisé par Le Temps du renouveau

## JUIN

**Du 1<sup>er</sup> au 3 juin**

### 17<sup>e</sup> Festival de théâtre amateur : Cadenet en Scène

3 jours dédiés aux spectacles vivants  
Salle Yves Montand du foyer rural  
Entrée libre  
Organisé par le service culturel municipal

**Les 2, 3 et 4 juin**

### Exposition vente de livres d'occasion et d'artisanat africain

aux journées portes ouvertes de la Bouquinerie au profit du village de Tangassogo au Burkina Faso

à la Bouquinerie avenue Gambetta  
Organisée par l'association Diinlama France section de Cadenet

**Samedi 2 juin**

### Fête de l'olive

Dans le village  
Organisé par le Football Cadenet Luberon

**Jeu di 21 juin**

### Fête de la musique

Programme à découvrir ultérieurement  
Organisé par le service culturel municipal



### Avis aux associations :

Pour que vos événements apparaissent sur le site et le panneau lumineux, contactez le service municipaldelacomunication: [communication@mairie-cadenet.fr](mailto:communication@mairie-cadenet.fr) dans les dix jours qui précèdent la manifestation.

### Prochain bulletin : juin 2018

Fichier et photo à envoyer à : [communication@mairie-cadenet.fr](mailto:communication@mairie-cadenet.fr) ou sous enveloppe pour « service communication agenda », à déposer en mairie, avant le 15 avril 2018.



*1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> de couverture* : Journées du Patrimoine, septembre 2017, à l'initiative de la Fanfare des Enfants d'Arcole.

**MAIRIE DE CADENET**

16 cours Voltaire 84160 Cadenet

Tél. : 04 90 68 13 26 • Fax : 04 90 68 09 49 • Email : [accueil@mairie-cadenet.fr](mailto:accueil@mairie-cadenet.fr)

[www.mairie-cadenet.fr](http://www.mairie-cadenet.fr)